

République Gabonaise



# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

---

Mission Ministérielle CULTURE, ARTS ET EDUCATION CIVIQUE

Annexe au projet de loi de Règlement pour

2015

**Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.**

**La présentation du bilan pour la mission reprend :**

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

**Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes:**

**Le bilan stratégique du programme détaille :**

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

**Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :**

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

**Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent:**

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

**L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

**Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>MISSION CULTURE, ARTS ET EDUCATION POPULAIRE</b>	<b>5</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION</b>	<b>6</b>
PRESENTATION DE LA MISSION	6
AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	7
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>13</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	13
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	14
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	15
<b>PROGRAMME CULTURE</b>	<b>16</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>17</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	17
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	21
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>26</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	26
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	27
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>28</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	28
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	29
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>30</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	30
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	31
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	33
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b>	<b>35</b>
<b>PROGRAMME EDUCATION POPULAIRE</b>	<b>46</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>47</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	47
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	50
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>57</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	57
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	58
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>59</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	59
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>60</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	60
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	60
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	64
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	65
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b>	<b>66</b>
<b>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN</b>	<b>67</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>68</b>

PRESENTATION DU PROGRAMME	68
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	71
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>79</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	79
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	80
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>81</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	81
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	81
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>82</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	82
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	82
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	84
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	84
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b>	<b>85</b>

# MISSION CULTURE, ARTS ET EDUCATION POPULAIRE

# BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le Ministre en charge de la mission est le Ministre de la Culture, des Arts, et de l'Education Populaire

## PRESENTATION DE LA MISSION

### PERIMETRE DE LA MISSION

---

La mission CULTURE ARTS ET EDUCATION CIVIQUE prend en compte la préservation des acquis du patrimoine, la promotion de la créativité et l'accès de tous aux services culturels pour le premier volet (Culture et Arts) et la sensibilisation de masse pour le second volet (Education Populaire).

Cette mission ne recouvre pas les enseignements qui sont, à titre principal, dévolues aux missions Education et Enseignement supérieur avec lesquelles elle en est cohérence. Des synergies sont également envisagées avec la mission Affaires Etrangères dans le cadre du programme rayonnement du Gabon à l'extérieur.

La mission Culture, Arts et Education Civique comprend trois programmes : Culture, Education Populaire et le Soutien et pilotage des politiques.

Le programme Culture, conduit par la Direction Générale de la Culture, comporte non seulement les directions qui lui sont directement rattachés mais aussi tous celles qui contribuent à la mise en œuvre des actions et activités du programme. Deux principales actions y sont mises en œuvre : Patrimoine et Développement culturels et Création artistique.

Le Programme Education Populaire, conduit par la Direction Générale de l'Education Civique, comprend d'une les directions qui lui sont directement rattachées mais aussi celles qui contribuent à l'implémentation de ce programme et de ses deux actions : Mobilisation sociale et Alphabétisation.

Pour ces deux programmes, les services provinciaux Culture, Arts et Education Civique constituent des maillons importants dans la chaîne de mise en œuvre. Ils sont à ce titre des contributeurs majeurs dans l'exécution. Enfin le Programme Soutien et Pilotage, conduit par le Secrétariat Général, comprend tous les services transversaux qui lui sont directement rattachés mais également le Cabinet du Ministre.

### PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

---

La constitution de la République gabonaise affirme son attachement fondamental à ses valeurs culturelles. Le troisième alinéa de son préambule proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen.

La mission Culture Arts et Education Populaire est régie par le décret n° 0405/PR/MENESTFPRSCJS du 13 mars 2013 portant attributions du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et Technique, de la Formation Professionnelle chargé de la Culture, de la Jeunesse et des Sports qui fixe, d'une part, les missions du département ministériel dont relève la mission et la composition du Cabinet du Ministre et, d'autre part, précise l'organisation du Secrétariat Général dudit département composé de différentes Directions Générales régis chacune par un texte particulier.

Il faut tout aussi considérer le décret n° 1718/PR/MCAEP du 30 décembre 1982 portant organisation et attributions du Ministère de la Culture des Arts et de l'Education Populaire qui fixe le cadre réglementaire et les attributions des services actuels du programme. Tout comme la loi 2/11 portant loi d'orientation en matière d'éducation, de recherche et d'enseignement du 14 Février 2012.

### PRINCIPALES REFORMES

---

La réforme actuellement engagée concerne surtout le volet Culture et Arts. Elle porte notamment sur le cadre normatif, le personnel, les infrastructures, le droit d'auteur, le statut de l'artiste.

Dans son programme de société, l'Avenir en confiance, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, place la Culture au centre de son action en ces termes : « Le développement du potentiel humain de notre pays suppose également qu'un appui conséquent soit accordé aux acteurs culturels, aux artistes et aux intellectuels pour leur permettre d'exprimer pleinement leur art et leur savoir tout en assurant une protection de leurs droits en tant qu'auteurs... Les industries culturelles seront donc encouragées à travers tout le pays et plusieurs infrastructures culturelles (musée, conservatoires, théâtre, bibliothèques) seront mises en place ou redynamisées, notamment le CICIBA, afin de mieux valoriser notre patrimoine national et notre histoire. L'apprentissage des langues nationales sera encouragé ».

7 PLF 2015 La Vision du Chef de l'Etat et les orientations stratégiques du Gouvernement ont servi de guide à

l'élaboration de la "Politique Culturelle en République Gabonaise qui sera actée à travers loi instituant Charte culturelle en République Gabonaise qui formalise définitivement les nouvelles orientations déclinées à travers Les grands axes normatifs de la politique culturelle en République Gabonaise.

Ladite loi aura notamment pour incidence l'institutionnalisation d'un Fonds d'Aide à la Création Artistique et aux Initiatives Culturelles, la création du Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des Droits voisins (BUGADA), la réorganisation de l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC), la création de nouveaux services à l'instar de la Direction Générale des Arts, la Direction Générale des Musées, la Direction Générale du Livre et de la lecture publique, l'Institut National des Arts, le Théâtre National, la Compagnie Nationale de Ballet. Cette réforme a tout aussi une incidence sur le personnel en service dont les compétences et le nombre seraient substantiellement renforcés et sur le renforcement de l'offre culturelle aux fins de faire de notre capitale, Libreville, un pôle culturel majeur et de notre pays une destination privilégiée.

La construction d'infrastructures culturelles à travers tout le pays est aussi à mettre dans la cadre de cette réforme. Musée National, Théâtre National, Musée Thématiques, Centre Culturels, etc. sont des infrastructures à mettre en place et qui ont une véritable incidence financière Ces réformes, effectives, depuis 2011, visent à adapter cette mission et ses structures au contexte national et international actuel.

## AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

La mission Culture, Arts et Education Civique poursuit les cinq objectifs majeurs suivants :

### OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : PRESERVER LES ACQUIS DU PATRIMOINE

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : réaliser un inventaire des sites et monuments dans l'Estuaire, le Moyen Ogooué
- Résultat annuel 2 : réaliser un inventaire pilote des sites et monuments dans chaque capitale provinciale.
- Résultat annuel 3 : améliorer la gestion du site de la Lopé, SPM.

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : aucun inventaire n'a été réalisé dans l'Estuaire et le Moyen Ogooué
- Résultat annuel 2 : un inventaire pilote a été réalisé sur les neuf prévus, soit un écart de 8 inventaires non réalisés
- Résultat annuel 3: une mission d'inspection sur le site de la Lopé a été réalisée.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017) cumulée
Nombre de sites et/ ou monuments inventoriés	Inventaire	0	0	2	0	15	2	9
Niveau d'avancement du projet inventaire des sites	%	0	40	100	0	-100	100	100
Nombre d'inventaires pilotes de sites réalisés	Inventaire	5	0	9	1	-8	9	18
Niveau d'avancement d'élaboration des dossiers d'inscription à la liste SPM de l'hôpital Albert Schweitzer	%	0	0	90	0	-90	50	100

**Source des données :** Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Festival National Culturel.

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1 : aucun inventaire n'a été mené ni dans l'Estuaire, ni dans le Moyen-Ogooué. Le montant prévu pour un inventaire dans une province est de l'ordre de **100 000 000 FCFA**. Or, le crédit alloué à cette action était de 10%, rendant impossible sa réalisation. Les 10% ont été affectés à la réalisation de l'indicateur n°2.

Résultat annuel 2 : en 2015, sur neuf (9) inventaires pilotes programmés, seul un a été mené dans la province du Haut-Ogooué, bénéficiant des crédits alloués à cet effet (**10 085 000 FCFA**). Au cours de cet inventaire, les techniciens chargés de sa mise en œuvre ont bénéficié préalablement d'une formation sur les méthodes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier.

Résultat annuel 3 : le résultat attendu a partiellement été atteint (60%) correspondant à la réalisation du projet de la signalétique (prospection et valorisation du site de la Lopé). La mission d'inspection sur le SPM (la Lopé) a coûté **4 150 000 FCFA**.

Dans la perspective pluriannuelle, du fait des résultats obtenus en 2015 et qu'aucun crédit n'ait été alloué pour les actions de l'inventaire en 2016, nous pouvons dire qu'il sera difficile d'atteindre notre objectif en 2017.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : PROMOUVOIR LA CREATIVITE**

### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

#### **Rappel du résultat attendu**

- ✓ Résultat annuel 1 : apporter une assistance technique et/ou financière au moins à 20 créateurs des œuvres de l'esprit.

#### **Résultat annuel effectivement atteint**

- Résultat annuel 1 : cinq (5) créateurs ont bénéficié d'une assistance technique et/ou financière

#### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de structures de défense des droits des artistes mises en place et opérationnelles	Association d'artistes	3	3	5	15	10	8	16
Nombre d'artistes ou de professionnels de la culture ayant bénéficié d'une aide de l'Etat	Artiste	1	10	20	5	-15	20	40
Nombre d'objets d'art sélectionnés comme cadeau institutionnel	Objet d'art	0	0	30	0	-30	40	50

**Source des données** : Direction Générale de la Culture, Direction Centrale du Personnel, ensemble des directions du Programme.

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1 : Ce résultat a été largement dépassé, grâce à la coopération Gabon-OIF sur l'appui au renforcement des politiques et industries culturelles. 15 structures de défense des droits des artistes ont été mises en place et sont aujourd'hui opérationnelles :

- Fédération des Conteurs du Gabon (FECOGA) ;
- Fédération des Danses Traditionnelles du Gabon (FEDATRAG) ;
- Fédération Gabonaise des Danses de Création (FEGADAC),
- Association Gabonaise des Artistes, Musiciens&Interprètes (A.GA.MI.) ;
- Fédération Gabonaise KOSS(FG.KOSS) ;
- Fédération Gabonaise des Communicateurs Culturels (FEGACOMC) ;
- Fédération des Professionnels de Cinéma et l'Audiotvisuel du Gabon (FEPCIAG) ;
- Fédération Gabonaise de Danse Urbaine (FEGADU) ;
- Corporation Gabonaise des Artistes Plasticiens Producteurs (COGAP) ;



- Fédération Gabonaise de Théâtre (FEGATH) ;
- Fédération Gabonaise de poésie Urbaine (FEGAPUR) ;
- Fédération Gabonaise de festivals (FEGAF) ;
- Fédération des Humoristes Gabonais (FEHUGA) ;
- Fédération Gabonaise des Acteurs de la Mode (FEGAM) ;
- Les Amis du Patrimoine du Gabon (A.P.G).

Résultat annuel 2 : Seuls quatre(4) créateurs sur 20 ont bénéficié d'un soutien financier et un (1) pour un soutien technique et administratif du Programme.

Ce soutien financier était consécutif à l'organisation des événements culturels tels que le FITHEGA (10 000 000 FCFA), Miss Gabon (37 605311 FCFA), Gabao (37 499 900 FCFA), VSB (6 600 000 FCFA) et un soutien administratif et technique dans l'organisation du SILAL.

Aussi, faut-il souligner que l'ANPAC a apporté un soutien administratif a huit (8) associations culturelles et / ou artistiques.

La difficulté rencontrée a été le dysfonctionnement de l'application Vectis.

Résultat annuel 3 : Nous n'avons malheureusement pas pu atteindre la cible prévue, faute de moyen pour l'achat des objets d'art.

Au regard des résultats obtenus, nous pouvons dire que l'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie malgré le résultat de l'indicateur n°2, dû au manque de financement. Ce qui nous a amené à revoir nos indicateurs et nos cibles en 2016.

### OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : ASSURER L'ACCES DE TOUS AUX SERVICES CULTURELS

#### Niveau de réalisation des résultats annuels

##### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : faciliter la création des cinq (5) associations culturelles qui se dévouent à la préservation des identités culturelles locales ;
- Résultat annuel 2 : développer un programme d'animation au Musée national ;
- Résultat annuel 3 : organiser sur le territoire national douze (12) événements culturels.

##### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 13 associations créées. Le résultat a été largement dépassé ;
- Résultat annuel 2 : 12 programmes d'animation au Musée ont été développés. Le résultat a été largement dépassé ;
- Résultat annuel 3: 1 évènement sur 12 a été organisé.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2016)
Nombre d'associations créées	Association	6	5	5	13	8	10	20
Nombre de programme d'animation du Musée développés	Programme	0	0	1	12	11	2	2
Nombre d'évènements organisés sur le territoire national	Evènement	9	2	12	1	-11	10	20 (cumulée)

**Source des données :** Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Secrétariat Général du Festival National Culturel, Musée National des Arts et Traditions.

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : Ce résultat a été dépassé parce que la facilitation de création des associations culturelles ne dépend que d'un appui administratif qui se traduit par l'établissement d'avis techniques. Les 13 associations Sont:

- ONG ENGLISH FOR TOURISM IN GABON/ONG E.T.G.;
- COMPAGNIE ARTISTIQUE NDOSSI;
- IDENTITES POUR LA CULTURE ET LA RENAISSANCE AFRICAINE (ICRA) ;

- MUTU'A KALA;
- ANZAL;
- TATYS ARTS;
- GALERIE KELI;
- ARTERIAL NETWORK – GABON ;
- AKA – AFRIKARIBBEAN ARTISTS – GABON ;
- NDJO OYERI;
- ASSOCIATION GABONAISE DES ARTISTES CHRETIENS ;
- RESIDENCE D'ECRITURE MISSONU ;
- FEDERATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE « SAMBA »

Résultat annuel 2 : les activités telles que définir et valider le programme d'animation, organiser des ateliers pédagogiques, nous ont permis de dépasser largement notre résultat. Ces ateliers pédagogiques sont destinés aux élèves du primaire de Libreville et d'Owendo.

Résultat annuel 3 : Un seul évènement a été réalisé sur les 12 évènements programmés. Lorsque nous élaborons le projet d'activités, celui-ci tenait compte de la saison théâtrale qui est prévue s'étaler sur deux années civiles (septembre 2015 – août 2016) et dont l'objectif final est de réaliser trois spectacles. Pour le compte de 2015, un seul évènement était prévu : « Mon cri de détresse ». Les deux (2) autres sont prévus en 2016.

La cible de résultat avait été mal évaluée.

Au regard des résultats attendus et aux indicateurs obtenus en 2015, nous pouvons dire que l'atteinte de l'objectif pluriannuel <Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable> est en bonne voie de réalisation.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté

### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Organisation de 3 caravanes civiques dans trois chefs-lieux de provinces
- Résultat annuel 2 : Organisation de 9 campagnes de sensibilisation à la citoyenneté à travers les 9 provinces.

### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 1 caravane civique organisée à Port-Gentil. Le résultat atteint est en deçà de l'engagement pris.
- Résultat annuel 2 : 2 campagnes de sensibilisations organisées. Le résultat atteint est en deçà de l'engagement pris.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Nombre de Caravane de sensibilisation	Actions	NC	1	3	1	-2	3	7
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées dans le domaine éducation à la citoyenneté	Actions	NC	5	9	2	-7	10	23

**Source des données :** DGEP, Services provinciaux et services rattachés

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, il était prévu, pour le résultat annuel 1, d'organiser 3 caravanes de sensibilisation. Cependant, seulement une caravane de sensibilisation sur Ebola a été organisée à Port-Gentil en janvier 2015. Cette sensibilisation a été effectuée au moyen de supports pédagogiques dans les quartiers, marchés publics, tribunes officielles et espaces de jeux de la Commune de Port-Gentil, soit un taux de réalisation de 30% sur 7 caravanes prévues à l'échéance pluriannuelle 2017.

La caravane de Port-Gentil sur Ebola a été financée hors du budget du programme pour un montant de **70 000 000 FCFA**. N'ayant pas de ressources nécessaires, cet indicateur a été supprimé en 2016.

Résultat annuel 2 : deux (2) actions de sensibilisation ont été réalisées dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, notamment au Lycée Mohamed ARISSANI (ancien lycée Koweït) et à Glass auprès des formateurs des centres d'alphabétisation sur l'éthique professionnelle. Ces deux activités ont été financées par le budget du Programme à hauteur de **438 298 FCFA**. Toutefois, s'agissant de la sensibilisation à Glass, le local et la pause café pendant trois jours pour soixante personnes ont été financés par un partenaire (Eglise Universelle du Royaume de Dieu).

Les difficultés rencontrées :

- Insuffisance de supports didactiques d'aide à la sensibilisation ;
- l'absence des conventions passées avec le Ministère de l'Education Nationale, un frein pour l'organisation des conférences de sensibilisation dans les établissements ;
- lourdeur dans les échanges d'informations entre les acteurs

Dans la perspective pluriannuelle, on est loin d'atteindre notre objectif, faute de moyen pour organiser des caravanes de sensibilisation dans différents domaines et des campagnes de sensibilisation à la citoyenneté à travers les 9 provinces. Nous avons été obligés de supprimer les deux (2) indicateurs de 2015 très coûteux tout en restant dans la sensibilisation. Sauf qu'au lieu d'une sensibilisation de masse, nous ne ferons que de petites sensibilisations dans 08 établissements scolaires et secondaires de Libreville (indicateur de 2016).

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Actualiser la cadre législatif et reglementaire de la mission Culture, Arts et Education Populaire

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Elaboration du nouveau texte organique de la Mission ;
- Résultat annuel 2 : Coordination de l'élaboration de deux (2) projets de lois portant statut de l'artiste, ainsi que sur le fonds d'aide à la création artistique et le soutien aux initiatives culturelles ;
- Résultat annuel 3 : Coordination de l'élaboration de quatre (4) textes réglementaires (Programmes Culture et Education Populaire).

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Un nouveau texte organique de la Mission a été élaboré (Résultat atteint)
- Résultat annuel 2 : Aucune Coordination d'élaboration de quatre (4) textes réglementaires (Programmes Culture et Education Populaire) n'a été réalisé,
- Résultat annuel 3 : Trois textes réglementaires ont été réalisés.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes organiques de la Mission élaboré	nombre	ND	ND	1	1	0	1	2
Nombre de projets de loi élaborés	nombre	ND	ND	2	0	2	2	4
Nombre de textes réglementaires élaborés	nombre	ND	ND	4	3	-1	4	8
Nombre de textes et projets de loi élaborés	%	ND	ND	7	0	7	100	100

**Source des données** : rapport d'activité trimestriel

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus en 2015 sont présentés ci-dessus. Les résultats annuels 1 et 3 ont été réalisés entièrement pour l'un et partiellement pour l'autre. Ici, l'écart est nul pour le premier et de 1 texte pour le dernier.

Résultat annuel 1 : Le nouveau texte organique du ministère est disponible. Cette performance a été obtenue grâce à l'engagement personnel du chef de Mission et à la mobilisation des agents.

Résultat annuel 2 : il n'a pas été atteint du fait du renvoi des projets de texte concernés pour vice de procédure ;

Résultat annuel 3 : trois textes organiques des trois nouvelles directions générales prévues par le nouveau texte organique de la mission ont été réalisés suivant le même processus. L'écart est de 1 entre les prévisions et les réalisations

Les principales difficultés sont de s'accorder sur les attributions de chaque direction et service.

Nous pouvons dire que l'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie car le niveau de résultat atteint est très significatif.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
<b>N°6.290</b>	<b>Culture</b>	<b>5 447 145 870</b>	<b>1 774 531 969</b>	<b>- 3 672 613 901</b>	<b>5 447 145 870</b>	<b>1 774 531 969</b>	<b>- 3 672 613 901</b>
6.290.1	Création Artistique	406 984 900	233 701 651	-173 283 249	406 984 900	233 701 651	-173 283 249
6.290.2	Patrimoine et développement culturels	5 040 160 970	1 540 830 318	-3 499 330 652	5 040 160 970	1 540 830 318	-3 499 330 652
<b>N°6.297</b>	<b>Education Populaire</b>	<b>427 323 200</b>	<b>72 946 643</b>	<b>-354 376 557</b>	<b>427 323 200</b>	<b>72 946 643</b>	<b>-354 376 557</b>
6.297.1	Alphabétisation	369 796 200	27 529 675	-342 266 525	369 796 200	27 529 675	-342 266 525
6.297.2	Mobilisation Sociale	57 527 000	45 416 968	- 12 110 032	57 527 000	45 416 968	- 12 110 032
<b>N°6.304</b>	<b>Pilotage et Soutien aux politiques de culture et d'éducation populaire</b>	<b>401 986 700</b>	<b>57 498 584</b>	<b>-344 488 116</b>	<b>401 986 700</b>	<b>57 498 584</b>	<b>-344 488 116</b>
6.304.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	345 007 600	25 326 875	-319 680 725	345 007 600	25 326 875	-319 680 725
6.304.2	Coordination administrative	56 979 100	32 171 709	- 24 807 391	56 979 100	32 171 709	- 24 807 391
<b>Total pour la mission</b>		<b>6 276 455 770</b>	<b>1 904 977 196</b>	<b>- 4 371 478 574</b>	<b>6 276 455 770</b>	<b>1 904 977 196</b>	<b>- 4 371 478 574</b>

### Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **6 276 455 770 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget de la mission Culture, Art et Education Populaire a été exécuté à hauteur de **1 904 977 196 FCFA**, soit un écart de **4 371 478 574 FCFA**.

Toutefois, les crédits nets de la réserve s'élèvent à **5 905 349 893 FCFA**, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

L'écart entre l'exécution et le niveau autorisé évalué à **4 371 478 574 FCFA**, se justifie par :

- La non levée de la réserve obligatoire;
- L'instabilité de l'application Vectis ;
- Les lourdeurs administratives (dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, non respect des délais d'exécution par étape) ;
- Le retard pris dans l'engagement des dossiers de dépense ;
- La non-exécution des crédits d'investissement pour des raisons évoquées dans le programme Pilotage et Soutien.

Les écarts par programme et action se présentent comme suit :

- Programme Culture : **3 672 613 901 FCFA** (action 1 Education artistique 173 283 249 FCFA ; action 2 Patrimoine et développement culturels 3 499 330 652 FCFA) ;
- Programme Education Populaire : **354 376 557 FCFA** (action 1 Alphabétisation 342 266 525 FCFA ; action 2 Mobilisation sociale 12 110 032 FCFA) ;
- Programme Pilotage et Soutien : **344 488 116 FCFA** (action 1 Pilotage de la stratégie ministérielle 319 680 725 FCFA ; action 2 Coordination administrative à 24 807 391 FCFA).

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
<b>6.290</b>	<b>Culture</b>	<b>5 447 145 870</b>	<b>1 774 531 969</b>	<b>-3 672 613 901</b>	<b>5 447 145 870</b>	<b>1 774 531 969</b>	<b>-3 672 613 901</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	2 124 087 000	195 304 375	-1 928 782 625	2 124 087 000	195 304 375	-1 928 782 625
	Titre 3. Dépenses de biens et services	251 888 100	178 332 294	- 73 555 806	251 888 100	178 332 294	- 73 555 806
	Titre 4. Dépenses de transfert	3 071 170 770	1 400 895 300	-1 670 275 470	3 071 170 770	1 400 895 300	-1 670 275 470
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>6.297</b>	<b>Education Populaire</b>	<b>427 323 200</b>	<b>72 946 643</b>	<b>-354 376 557</b>	<b>427 323 200</b>	<b>72 946 643</b>	<b>-354 376 557</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	371 116 000	44 940 000	-326 176 000	371 116 000	44 940 000	-326 176 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	53 957 200	28 006 643	- 25 950 557	53 957 200	28 006 643	- 25 950 557
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	-	-2 250 000	2 250 000	-	-2 250 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>6.304</b>	<b>Pilotage et Soutien aux politiques de culture et d'éducation populaire</b>	<b>401 986 700</b>	<b>57 498 584</b>	<b>-344 488 116</b>	<b>401 986 700</b>	<b>57 498 584</b>	<b>-344 488 116</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	32 556 000	19 705 000	- 12 851 000	32 556 000	19 705 000	- 12 851 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	69 430 700	37 793 584	- 31 637 116	69 430 700	37 793 584	- 31 637 116
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	-	-300 000 000	300 000 000	-	-300 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>Total pour la mission</b>		<b>6 276 455 770</b>	<b>1 904 977 196</b>	<b>-4 371 478 574</b>	<b>6 276 455 770</b>	<b>1 904 977 196</b>	<b>-4 371 478 574</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	2 527 759 000	259 949 375	-2 267 809 625	2 527 759 000	259 949 375	-2 267 809 625
	Titre 3. Dépenses de biens et services	375 276 000	244 132 521	-131 143 479	375 276 000	244 132 521	-131 143 479
	Titre 4. Dépenses de transfert	3 073 420 770	1 400 895 300	-1 672 525 470	3 073 420 770	1 400 895 300	-1 672 525 470
	Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	-	-300 000 000	300 000 000	-	-300 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

### Explication des principaux écarts :

Le montant des crédits disponibles dans la mission est de **4 371 478 574 FCFA**, tous les crédits engagés n'ayant pas été ordonnancés du fait, entre autres, de la lourdeur dans le circuit de la dépense.

Cette situation est remarquable surtout dans les titres 2 et 4. En effet, en ce qui concerne le titre 2, dépenses du personnel, un écart de **2267 809 625 FCFA** est observé en raison du niveau de consommation de la solde permanente en gestion centralisée et non retracée dans cette mission.

S'agissant du titre 4, dépenses de transfert, **1 400 895 300 FCFA** ont été exécutés, soit un écart de **1 672 525 470 FCFA**.

Les écarts par programme et titre se présentent comme suit :

- Programme Culture : **1 774 531 969 FCFA** (titre 2 :1 928 782 625 FCFA ; titre 3 : 73 555 806 FCFA ; titre 4 : 1 670 275 470 FCFA).
- Programme Education Populaire : **354 376 557 FCFA** (titre 2 :326 176 000 FCFA ; titre 3 :25 950 557 FCFA ; titre 4 : 2 250 000 FCFA).
- Programme Pilotage et Soutien : **344 488 116 FCFA** (titre 2 :12 851 000 FCFA; titre 3 : 31 637 116 FCFA; titre 5 :300 000 000 FCFA).

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Mission		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
6	Culture et Education Populaire	6 276 455 770	- 4 371 478 574	-	1 904 977 196
6.290	Culture	5 447 145 870	- 3 672 613 901	-	1 774 531 969
6.297	Education populaire	427 323 200	- 354 376 557	-	72 946 643
6.304	Pilotage et Soutien aux politiques de culture et d'éducation populaire	401 986 700	- 344 488 116	-	57 498 584

### Explication des mouvements de crédits :

La mission a, dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2015, transféré **4 371 478 574 FCFA** de crédits disponibles vers la mission « Provisions ».

Ces mouvements de crédits sont repartis comme suit :

- Programme Culture : 3 672 613 901 FCFA ;
- Programme Education : 354 376 557 FCFA ;
- Programme Pilotage et Soutien : 344 488 116 FCFA.

### **Annulations**

La mission n'a pas effectué d'annulations, les crédits disponibles en fin d'année, ont été redéployés dans la mission Provision.

### **Reports**

La mission n'a pas eu de reports des crédits.

# PROGRAMME CULTURE



## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

La culture, dans son sens le plus large, est défini par l'UNESCO comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Par cette définition, l'on comprend que l'expression culturelle est variée et multiforme. Elle est saisie au Gabon, à travers notamment les sites, les monuments et les paysages culturels, l'art plastique (sculpture, céramique et peinture), la danse et les rites, la musique, la littérature, le théâtre et le cinéma, domaines dans lesquels l'Etat et tous les acteurs de la politique culturelle dirigent leurs interventions.

La conception et la mise en œuvre de la politique culturelle sont, à titre principal, assurée par la Direction Générale de la Culture qui s'appuie sur un vaste réseau de structures, à savoir :

- l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC) ;
- le Musée National des Arts et Traditions (MNAT) ;
- le Théâtre National (TN) ;
- l'Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM) ;
- le Conservatoire National de Musiques et des Danses (CNMD) ;
- Le Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des droits voisins (BUGADA) ;
- Les Services Provinciaux ;
- Les Collectivités locales ;
- D'autres départements ministériels (Artisanat ; Tourisme, Affaire et Etrangère...)

Le programme « Culture » ne recouvre pas l'artisanat régi par un autre programme.

Le programme « Culture » est en articulation avec les programmes « Education populaire », « Soutien aux politiques culturelles et artistiques », « Enseignement pré-primaire et primaire », « Enseignement secondaire », « Enseignement supérieur », « Tourisme », « Promotion du Gabon à l'étranger ».

Le Responsable du programme : **ZENG OBAME**, Directeur Général Adjoint de la Culture

## PRESENTATION DES ACTIONS

---

Le programme « Culture » vise principalement la démocratisation de la culture, la sauvegarde et la préservation du patrimoine culturel et la promotion de la créativité.

Il est structuré en deux (2) actions :

- Patrimoine et développement culturels ;
- Création artistique

La mise en œuvre de ces actions n'est pas une exclusivité de l'Etat et des institutions publiques.

### **ACTION N° 1 : Patrimoine et développement culturels**

L'action « Patrimoine et développement culturels » finance les politiques publiques destinées, d'une part, à préserver, conserver, enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel de la Nation et, d'autre part, à assurer la participation de tous à la vie culturelle. Le champ du patrimoine concerné par cette action comprend les biens meubles (collections de musées) et immeubles (sites, monuments, paysages culturels, espaces protégés) et, d'autre part, le patrimoine culturel immatériel. Cette action vise à familiariser le grand public avec son patrimoine afin de faciliter sa connaissance et son appropriation. Cela passe par la démocratisation culturelle qui se traduit notamment par l'accès du plus grand nombre aux expositions, festivals, spectacles de tous genres, carnivals et autres événements réalisés, en milieu rural ou urbain.

Cette action est portée par la Direction Générale de la Culture.

L'action « Patrimoine et développement culturels » regroupe ainsi, outre les crédits de la Direction Générale de la Culture, les crédits de toutes autres structures impliquées dans le secteur de la culture et relevant du ministère de tutelle et ceux des activités liées à l'organisation des événements culturels (journées). On y trouve également les subventions et les contributions du Gabon aux organismes internationaux du secteur Culture. Par ailleurs, cette action centralise les dépenses de solde non ventilées de l'ensemble du programme.

### **ACTION N° 2 : Création artistique**

L'action « Création artistique » vise à assurer la diversification et le renouvellement de l'offre culturelle. Il s'agit d'assurer les conditions qui garantissent aux créateurs la libre expression de leur talent et de leur inspiration ainsi que des conditions d'exercice et de sécurité juridique, morale et matérielle. Il peut s'agir de soutien sous forme de distinction, de subventions ou toutes autres formes d'assistance susceptibles de stimuler la création. Cela passe notamment par le soutien aux industries et entreprises culturelles.

L'action « Création artistique » comprend les dotations budgétaires des activités permettant la promotion des artistes et des structures suivantes : l'Ecole Nationale d'Art et Manufacture, l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle ; le Théâtre National, le BUGADA ainsi que les crédits non ventilés des services provinciaux que partagent conjointement la Culture et l'Education Populaire.

Cette action est portée par la Direction de l'Education Artistique

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

La Constitution de la République gabonaise affirme dans le troisième alinéa du préambule l'attachement fondamental du peuple gabonais à ses valeurs culturelles en ces termes : « proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel, matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen ».

Toutefois, cette importance donnée à la culture n'est pas tout à fait traduite dans les faits. En effet, le secteur connaît quelques insuffisances qui se caractérisaient par :

- l'insuffisance de la déconcentration de l'offre culturelle ;
- l'absence de coopération et de synergie entre les différents acteurs concernés par les questions de culture (Administration, collectivités locales et acteurs non étatiques) ;
- la quasi-inexistence des industries culturelles ;
- la situation économique précaire des créateurs des œuvres de l'esprit et l'inexistence du statut de l'artiste ;
- la pénurie dans le système de formation actuelle et le manque de personnel qualifié dans le secteur ;
- l'inexistence d'un centre de recherche spécialisé en matière de culture.

Face à cette situation et au regard de l'ampleur de la demande sociale exprimée en matière de culture et de la rapidité de l'évolution actuelle de la société, avec notamment, l'apparition et le développement des technologies de l'information et de la communication qui bouleversent tant la manière de produire que celle de diffuser et de consommer les produits culturels, le projet de société « **L'Avenir en confiance** » de son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, place la culture au centre de son action.

C'est dans ce cadre que le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), qui traduit la vision du Président de la République, vise à faire de la culture une ressource importante au service de la cohésion sociale, de la paix, de la promotion de la créativité et de la création des richesses ; et ceci, en vue du développement et de l'épanouissement intégral de l'Homme et de la nation gabonaise à travers un dialogue permanent avec les autres cultures du monde, notamment celle de la culture Bantu.

A cet effet, depuis 2011, des efforts considérables sont déployés dans le but d'améliorer le cadre législatif et réglementaire, les instruments de la gouvernance ainsi que l'offre culturelle. Ces interventions multiformes ont pour conséquence de renforcer et de rendre plus visible l'action culturelle et de la placer au centre du développement de notre pays.

## ENJEUX

---

Au regard du contexte national qui souligne :

- la nécessité de garantir la participation de toutes les couches sociales à la vie culturelle ;
- le rôle de la culture et son intégration comme axe central, dans les stratégies de développement et l'importance de la création des synergies entre le secteur de la culture et les autres secteurs du développement, notamment l'artisanat, l'environnement, l'éducation et le tourisme ;
- l'importance de développer l'économie de la culture de manière à ce qu'elle permette aux artistes et aux acteurs culturels de vivre des fruits de leur travail et de contribuer à la création des richesses ;
- le rôle central du Gouvernement et des collectivités locales ainsi que la forte participation des acteurs non étatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles et dans la promotion du développement culturel national ;
- le dynamisme, la flexibilité et l'ouverture aux apports extérieurs et aux changements que commande l'évolution de l'humanité.

L'on tire les trois enjeux majeurs suivants :

- **Enjeu 1** : Assurer la préservation des acquis du patrimoine ;
- **Enjeu 2** : Assurer la promotion de la créativité et le développement des industries culturelles ;
- **Enjeu 3** : Assurer l'accès du plus grand nombre aux services culturels.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N°1 : Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable ;

OBJECTIF N°2 : Promouvoir l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel ;

OBJECTIF N°3 : Améliorer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les instruments de la gouvernance culturelle.

OBJECTIF N°4 : Stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la recherche, à la création, à la diffusion et à l'amélioration des conditions de vie des créateurs des œuvres de l'esprit,

OBJECTIF N°5 : Renforcer l'économie de la culture par l'appui au développement des entreprises et des industries culturelles ;

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable ;**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel 1 : faciliter la création des cinq (5) associations culturelles qui se dévouent à la préservation des identités culturelles locales ;
- Résultat annuel 2 : développer un programme d’animation au Musée national ;
- Résultat annuel 3 : organiser sur le territoire national douze (12) événements culturels.

**Résultats annuels effectivement atteints**

- Résultat annuel 1 : 13 associations créées. Le résultat a été largement dépassé ;
- Résultat annuel 2 : 12 programmes d’animation au Musée ont été développés. Le résultat a été largement dépassé ;
- Résultat annuel 3: 1 évènement sur 12 a été organisé.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2016)
Nombre d'associations créées	Association	6	5	5	13	8	10	20
Nombre de programme d'animation du Musée développés	Programme	0	0	1	12	11	2	2
Nombre d'évènements organisés sur le territoire national	Evènement	9	2	12	1	-11	10	20 (cumulée)

**Source des données :** Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Secrétariat Général du Festival National Culturel, Musée National des Arts et Traditions.

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1 : Ce résultat a été dépassé parce que la facilitation de création des associations culturelles ne dépend que d'un appui administratif qui se traduit par l'établissement d'avis techniques. Les 13 associations Sont :

- ONG ENGLISH FOR TOURISM IN GABON/ONG E.T.G.;
- COMPAGNIE ARTISTIQUE NDOSSI;
- IDENTITES POUR LA CULTURE ET LA RENAISSANCE AFRICAINE (ICRA) ;
- MUTU'A KALA;
- ANZAL;
- TATYS ARTS;
- GALERIE KELI;
- ARTERIAL NETWORK – GABON ;
- AKA – AFRIKARIBBEAN ARTISTS – GABON ;
- NDJO OYERI;
- ASSOCIATION GABONAISE DES ARTISTES CHRETIENS ;
- RESIDENCE D'ECRITURE MISSONU ;
- FEDERATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE « SAMBA »

Résultat annuel 2 : les activités telles que définir et valider le programme d'animation, organiser des ateliers pédagogiques, nous ont permis de dépasser largement notre résultat. Ces ateliers pédagogiques sont destinés aux élèves du primaire de Libreville et d'Owendo.

Résultat annuel3 : Un seul évènement a été réalisé sur les 12 évènements programmés. Lorsque nous élaborions le projet d'activités, celui-ci tenait compte de la saison théâtrale qui est prévue s'étaler sur deux années civiles (septembre 2015 – août 2016) et dont l'objectif final est de réaliser trois spectacles. Pour le compte de 2015, un seul évènement était prévu : « Mon cri de détresse ». Les deux (2) autres sont prévus en 2016.

La cible de résultat avait été mal évaluée.

Au regard des résultats attendus et aux indicateurs obtenus en 2015, nous pouvons dire que l'atteinte de l'objectif pluriannuel <Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable> est en bonne voie de réalisation.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Promouvoir l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel 1 : réaliser un inventaire des sites et monuments dans l'Estuaire, le Moyen Ogooué
- Résultat annuel 2 : réaliser un inventaire pilote des sites et monuments dans chaque capitale provinciale.
- Résultat annuel 3 : améliorer la gestion du site de la Lopé, SPM.

**Résultats annuels effectivement atteints**

- Résultat annuel 1 : aucun inventaire n'a été réalisé dans l'Estuaire et le Moyen Ogooué
- Résultat annuel 2 : un inventaire pilote a été réalisé sur les neuf prévus, soit un écart de 8 inventaires non réalisés
- Résultat annuel 3 : une mission d'inspection sur le site de la Lopé a été réalisée.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017) cumulée
Nombre de sites et/ ou monuments inventoriés	Inventaire	0	0	2	0	15	2	9
Niveau d'avancement du projet inventaire des sites	%	0	40	100	0	-100	100	100
Nombre d'inventaires pilotes de sites réalisés	Inventaire	5	0	9	1	-8	9	18
Niveau d'avancement d'élaboration des dossiers d'inscription à la liste SPM de l'hôpital Albert Schweitzer	%	0	0	90	0	-90	50	100

**Source des données :** Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Festival National Culturel.

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1 : aucun inventaire n'a été mené ni dans l'Estuaire, ni dans le Moyen-Ogooué. Le montant prévu pour un inventaire dans une province est de l'ordre de **100 000 000 FCFA**. Or, le crédit alloué à cette action était de 10%, rendant impossible sa réalisation. Les 10% ont été affectés à la réalisation de l'indicateur n°2.

Résultat annuel2 : en 2015, sur neuf (9) inventaires pilotes programmés, seul un a été mené dans la province du Haut-Ogooué, bénéficiant des crédits alloués à cet effet (**10 085 000FCFA**). Au cours de cet inventaire, les techniciens chargés de sa mise en œuvre ont bénéficié préalablement d'une formation sur les méthodes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier.

Résultat annuel 3 : le résultat attendu a partiellement été atteint (60%) correspondant à la réalisation du projet de la signalétique (prospection et valorisation du site de la Lopé). La mission d'inspection sur le SPM (la Lopé)a coûté **4 150 000 FCFA**.

Dans la perspective pluriannuelle, du fait des résultats obtenus en 2015 et qu'aucun crédit n'ait été alloué pour les actions de l'inventaire en 2016, nous pouvons dire qu'il sera difficile d'atteindre notre objectif en 2017.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Améliorer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les instruments de la gouvernance culturelle.**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel1 : Assurer des formations à l'extérieur à au moins deux (2) agents ;
- Résultat annuel2 : Organiser une session de formation internationale à Libreville ;
- Résultat annuel3 : Organiser quatre (4) sessions internes de formation sur le patrimoine.
- Résultat annuel4 : Elaborer 11 textes législatifs et réglementaires ;
- Résultat annuel5: Ratifier la convention universelle sur le droit d'auteur et droit voisin de 1952

**Résultats annuels effectivement atteints**

- Résultat annuel 1 : un (1) agent sur deux (2) formé à l'extérieur;
- Résultat annuel 2 : aucune session de formation internationale n'a été organisée à Libreville ;
- Résultat annuel 3 : quatre (4) sessions internes de formation sur le patrimoine organisées.
- Résultat annuel 4 : 9 textes législatifs et réglementaires élaborés;
- Résultat annuel 5: la convention universelle sur le droit d'auteur et droit voisin de 1952 n'a pas été ratifiée

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents de la culture formés sur les notions du patrimoine à l'extérieur	Agent	1	1	2	1	-1	2	7
Nombre de sessions de formation internationale sur le patrimoine	session	1		1	0	-1	1	5
Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés	texte			11	9	-2	3	11

**Source des données** : Direction Générale de la Culture, Direction Centrale du Personnel, ensemble des directions du Programme.

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1 : Le programme Culture a un partenariat avec l'Ecole du Patrimoine Culturel (EPA) au BENIN. Cette institution a lancé au mois de février 2015 un appel à candidature pour une formation sur l'entrepreneuriat culturel. Conformément aux critères de sélection, une seule candidature a été retenue. Cette formation a été totalement prise en charge par l'EPA.

Résultat annuel 2 : Ce résultat n'a pas été atteint car la prise en charge de dépenses (prises en charge des formateurs et des participants étrangers) y relatives devaient être financées par le budget du programme inscrit dans la LFI 2015. Suite à la LFR 2015, ces actions n'ont plus reçu de financement.

Résultat annuel 3 : Ce résultat a été atteint grâce à la coopération qui existe entre l'Etat gabonais et l'UNESCO. Les experts de cette Institution et des experts locaux ont animé quatre(4) sessions de formation sur le patrimoine culturel.

Résultat annuel 4 : 9 textes législatifs et réglementaires élaborés sur 11 de prévus;  
 Cette action a été conjointement menée par le programme soutien et le programme culture. Il a été nécessaire de mettre en place une équipe de travail, de définir un chronogramme, dresser un état des lieux et de élaborer les textes. Ce résultat a pu être atteint grâce à la mise en place d'un réseau de juristes constitué des conseillers juridiques d'autres départements ministériels.

Résultat annuel 5: la convention universelle sur le droit d'auteur et droits voisins de 1952 n'a pas été ratifiée. Aucune action relative à l'atteinte de ce résultat n'a été menée.

Difficulté rencontrée : insuffisance de moyen.

Au regard des résultats atteints en 2015, nous pouvons dire que l'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie de réalisation. Certains résultats annuels sur la formation internationale à Libreville et à l'extérieur n'ont pas été reconduits pour faute de moyen.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°4: Stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la recherche, à la création, à la diffusion et à l'amélioration des conditions de vie des créateurs des œuvres de l'esprit,**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel du résultat attendu**

- ✓ Résultat annuel 1 : apporter une assistance technique et/ou financière au moins à 20 créateurs des œuvres de l'esprit.

**Résultat annuel effectivement atteint**

- Résultat annuel 1 : cinq (5) créateurs ont bénéficié d'une assistance technique et/ou financière

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de structures de défense des droits des artistes mises en place et opérationnelles	Association d'artistes	3	3	5	15	10	8	16
Nombre d'artistes ou de professionnels de la culture ayant bénéficié d'une aide de l'Etat	Artiste	1	10	20	5	-15	20	40
Nombre d'objets d'art sélectionnés comme cadeau institutionnel	Objet d'art	0	0	30	0	-30	40	50

**Source des données** : Direction Générale de la Culture, Direction Centrale du Personnel, ensemble des directions du Programme.

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1 : Ce résultat a été largement dépassé, grâce à la coopération Gabon-OIF sur l'appui au renforcement des politiques et industries culturelles. 15 structures de défense des droits des artistes ont été mises en place et sont aujourd'hui opérationnelles :

- Fédération des Conteurs du Gabon (FECOGA) ;
- Fédération des Danses Traditionnelles du Gabon (FEDATRAG) ;
- Fédération Gabonaise des Danses de Création (FEGADAC),
- Association Gabonaise des Artistes, Musiciens&Interprètes (A.GA.MI.) ;
- Fédération Gabonaise KOSS(FG.KOSS) ;
- Fédération Gabonaise des Communicateurs Culturels (FEGACOMC) ;
- Fédération des Professionnels de Cinéma et l'Audiovisuel du Gabon (FEPCIAG) ;
- Fédération Gabonaise de Danse Urbaine (FEGADU) ;
- Corporation Gabonaise des Artistes Plasticiens Producteurs (COGAP) ;
- Fédération Gabonaise de Théâtre (FEGATH) ;
- Fédération Gabonaise de poésie Urbaine (FEGAPUR) ;
- Fédération Gabonaise de festivals (FEGAF) ;
- Fédération des Humoristes Gabonais (FEHUGA) ;
- Fédération Gabonaise des Acteurs de la Mode (FEGAM) ;
- Les Amis du Patrimoine du Gabon (A.P.G).

Résultat annuel2 : Seuls quatre(4) créateurs sur 20 ont bénéficié d'un soutien financier et un (1) pour un soutien technique et administratif du Programme.

Ce soutien financier était consacré à l'organisation des événements culturels tels que le FITHEGA (10 000 000FCFA), Miss Gabon (37 605311 FCFA), Gabao (37 499 900 FCFA), VSB (6 600 000 FCFA) et un soutien administratif et technique dans l'organisation du SILAL.

Aussi, faut-il souligner que l'ANPAC a apporté un soutien administratif a huit (8) associations culturelles et / ou artistiques.

La difficulté rencontrée a été le dysfonctionnement de l'application Vectis.

Résultat annuel3 : Nous n'avons malheureusement pas pu atteindre la cible prévue, faute de moyen pour l'achat des objets d'art.



Au regard des résultats obtenus, nous pouvons dire que l'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie malgré le résultat de l'indicateur n°2, dû au manque de financement. Ce qui nous a amené à revoir nos indicateurs et nos cibles en 2016.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Renforcer l'économie de la culture par l'appui au développement des entreprises et des industries culturelles

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Mettre en œuvre la convention Gabon-OIF concernant les industries culturelles.
- Résultat annuel 2 : Mettre en œuvre la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEAC, UNESCO, OIF)

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : la mise en œuvre de la convention Gabon-OIF est de 74% sur 80%
- Résultat annuel 2 : Niveau d'avancement zéro (0) du dossier de mise en œuvre la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Niveau d'avancement du dossier de mise en œuvre de la convention cadre Gabon-OIF portant sur le programme d'appuis aux industries culturelles.	%	0	20	80	74	-6	80	100
Niveau d'avancement du dossier de mise en œuvre la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEAC, UNESCO, OIF)	%	0	0	40	0	-40	40	100

**Source des données :** Cabinet du Ministre, Secrétariat Général, Direction Générale de la Culture, Ministère des Affaires étrangères, Représentation OIF au Gabon, Coordination du programme, Comité de pilotage du programme.

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : 74% de la mise en œuvre de la convention Gabon-OIF concernant les industries culturelles. Ce résultat de 74% a été atteint grâce à la forte implication financière de l'OIF (**65 000 000 FCFA**) et à la contribution de l'Etat gabonais à hauteur de **12 500 000 FCFA** sur **57 000 000 FCFA** de prévus. La part gabonaise a contribué à la réalisation des actions suivantes :

- ✓ Appuyer le processus d'élaboration des textes organiques en veillant à leur cohérence avec les mandats des autres départements et les besoins des filières,
- ✓ Appuyer la constitution d'une base de données des statistiques culturelles
- ✓ Evaluer les dispositifs existants de financement des activités culturelles et identifier les mécanismes répondant aux besoins de financement

Résultat annuel 2 : aucune action n'a été entreprise suite à l'indisponibilité des agents responsables de la réalisation des actions y relatives, impliqués également dans la réalisation d'autres actions.

L'objectif pluriannuel sera atteint en 2017. Pour palier aux problèmes rencontrés dans le résultat annuel 2, une nouvelle équipe a été constituée, et les actions ont été redéfinies. Le rajout d'un troisième indicateur en 2016 est dû au renforcement des économies culturelles.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
<b>6.290.1</b>	<b>Education Artistique</b>	<b>406 984 900</b>	<b>233 701 651</b>	<b>-173 283 249</b>	<b>406 984 900</b>	<b>233 701 651</b>	<b>-173 283 249</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	119 752 000	100 201 375	- 19 550 625	119 752 000	100 201 375	- 19 550 625
	Titre 3. Dépenses de biens et services	126 192 900	105 000 276	- 21 192 624	126 192 900	105 000 276	- 21 192 624
	Titre 4. Dépenses de transfert	161 040 000	28 500 000	- 132 540 000	161 040 000	28 500 000	- 132 540 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>6.290.2</b>	<b>Patrimoine et développement culturels</b>	<b>5 040 160 970</b>	<b>1 540 830 318</b>	<b>-3 499 330 652</b>	<b>5 040 160 970</b>	<b>1 540 830 318</b>	<b>-3 499 330 652</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	2 004 335 000	95 103 000	- 1 909 232 000	2 004 335 000	95 103 000	- 1 909 232 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	125 695 200	73 332 018	- 52 363 182	125 695 200	73 332 018	- 52 363 182
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 910 130 770	1 372 395 300	- 1 537 735 470	2 910 130 770	1 372 395 300	- 1 537 735 470
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>Total pour le Programme</b>		<b>5 447 145 870</b>	<b>1 774 531 969</b>	<b>- 3 672 613 901</b>	<b>5 447 145 870</b>	<b>1 774 531 969</b>	<b>- 3 672 613 901</b>
<b>Dont :</b>							
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	2 124 087 000	195 304 375	- 1 928 782 625	2 124 087 000	195 304 375	- 1 928 782 625
	Titre 3. Dépenses de biens et services	251 888 100	178 332 294	- 73 555 806	251 888 100	178 332 294	- 73 555 806
	Titre 4. Dépenses de transfert	3 071 170 770	1 400 895 300	- 1 670 275 470	3 071 170 770	1 400 895 300	- 1 670 275 470
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

### Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **5 447 145 870 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget du programme Culture a été exécuté à hauteur de **1 774 531 969 FCFA**, soit un écart de **3 672 613 901 FCFA** base ordonnancement. Il est à noter que le budget du programme net de la réserve est de **5 127 434 388 F CFA**. L'exécution des crédits du programme net de la réserve ressort à 34.61%.

L'écart entre l'exécution et le niveau autorisé, se justifie par :

- La non levée de la réserve;
- Les lourdeurs administratives (nomination tardive des responsables des unités opérationnelles);
- Le rejet de certains dossiers (Théâtre et Ballet National) au niveau du trésor public;
- La disparition des dossiers dans le circuit de règlement de la dépense;
- Le dysfonctionnement de l'application Vectis.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et du titre		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Transferts débits (b)	Transferts crédits (c)	Exécutions 2015 (d)
<b>N°6.290</b>	<b>Culture</b>	<b>5 447 145 870</b>	<b>- 3 672 613 901</b>	<b>-</b>	<b>1 774 531 969</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	2 124 087 000	- 1 928 782 625	-	195 304 375
	Titre 3. Dépenses de biens et services	251 888 100	- 73 555 806	-	178 332 294
	Titre 4. Dépenses de transfert	3 071 170 770	- 1 670 275 470	-	1 400 895 300
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

### Explication des mouvements de crédits :

Le programme a, dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2015, transféré **3 672 613 901 FCFA** de crédits disponibles vers la mission « Provisions ».

Ces mouvements de crédits sont repartis comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 1 928 782 625 FCFA ;
- Titre 3. Dépenses de biens et services : 73 555 806 FCFA ;
- Titre 4. Dépenses de transfert : 1 670 275 470 FCFA

### Annulations

Le programme n'a pas effectué d'annulations.

### Reports

Le programme n'a pas eu de reports de crédits.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>							
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>74</b>	<b>317</b>	<b>317</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>330</b>
Permanents	71	314	314	2	15	13	327
Non permanents	3	3	3	0	0	0	3
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>71</b>	<b>603</b>	<b>603</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>605</b>
Permanents	55	587	587	0	2	2	589
Non permanents	16	16	16	0	0	0	16
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>6</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>
Permanents	5	35	35	0	0	0	35
Non permanents	1	1	1	0	0	0	1
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>151</b>	<b>956</b>	<b>956</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>971</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>5</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>157</b>	<b>962</b>	<b>962</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>976</b>

### Explication des évolutions :

L'effectif du programme Culture est de 976 agents, toutes catégories confondues et la main d'œuvre non permanente (MONP) comprise ; soit une variation nette de 14 agents entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

On observe 17 entrées (15 de catégorie A et 2 de catégorie B) et 3 sorties (2 de catégorie A) dont deux départs à la retraite et une mise à disposition.

**Opérateur :**

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	40	40	44	4
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	3	3	1	-2
<b>Total pour l'opérateur : Musée</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>2</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	16	22	58	36
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	1	1
<b>Total pour l'opérateur ANPAC</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>59</b>	<b>37</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	33	32	50	18
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	03	03	02	01
<b>Total pour l'opérateur Théâtre</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>52</b>	<b>17</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	83	95	96	1
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	11	11	15	0
<b>Total pour l'opérateur ENAM</b>	<b>94</b>	<b>106</b>	<b>111</b>	<b>05</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	12	12	44	32
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	00	00	0	0
<b>Total pour l'opérateur BUGADA</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>44</b>	<b>32</b>
<b>Total pour le programme</b>	<b>201</b>	<b>218</b>	<b>311</b>	<b>93</b>

**Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :**

**MUSEE/**L'effectif de l'opérateur MUSEE est de 45 agents toutes catégories confondues et la main d'œuvre non permanente comprise.

Les emplois rémunérés par l'Etat ont connu une augmentation de 4 agents, par contre les emplois rémunérés par l'opérateur sont en baisse de 2 agents du fait de la prise en charge de deux des trois agents de la main d'œuvre non permanente par la direction de la solde.

**THEATRE/**L'effectif de l'opérateur THEATRE est de 52 agents toutes catégories confondues et la main d'œuvre non permanente comprise.

Le nombre d'agents rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du Ministère va de 03 agents en 2013 à 02 en 2015.

**BUGADA/** L'effectif de l'opérateur BUGADA est de 32 agents toutes catégories confondues et la main d'œuvre non permanente comprise.

**ANPAC/** L'effectif de l'opérateur ANPAC est de 59 agents toutes catégories confondues et la main d'œuvre non permanente comprise.

**ENAM/**L'effectif de l'opérateur ENAM est de 111 agents toutes catégories confondues et la main d'œuvre non permanente comprise. On observe 40 agents de catégorie A, 54 agents de catégorie B, 2 agents de catégorie C et 15 de la main d'œuvre non permanente.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Masse salariale des emplois de l'Administration	2 124 087 000	2 124 087 000	195 304 375	195 304 375	- 1 928 782 625	-1 928 782 625
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
<b>Total des crédits de titre 2 consommés</b>	<b>2 124 087 000</b>	<b>2 124 087 000</b>	<b>195 304 375</b>	<b>195 304 375</b>	<b>-1 928 782 625</b>	<b>-1 928 782 625</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

En crédits exécutés, il s'agit notamment de la main d'œuvre non permanente du programme et du Musée, des vacations de l'ENAM (60 958 175 FCFA) et des perdîmes liés à l'organisation du concours d'entrée à l'ENAM (7 320 000 FCFA).

**TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES**

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
<b>6.290.1 Education artistique</b>	<b>126 192 900</b>	<b>126 192 900</b>	<b>105 000 276</b>	<b>105 000 276</b>	<b>-21 192 624</b>	<b>-21 192 624</b>
fonctionnement du Musée	17 657 900	17 657 900	17 657 900	17 657 900	0	0
fonctionnement de l'ANPAC	20 604 445	20 604 445	20 604 445	20 604 445	0	0
fonctionnement du BUGADA	47 873 124	47 873 124	41 410 864	41 410 864	-6 462 260	-6 462 260
fonctionnement du Théâtre National	7 443 300	7 443 300	1 728 000	1 728 000	-5 715 300	-5 715 300
fonctionnement ENAM	21 285 381	21 285 381	14 216 397	14 216 397	-7 068 984	-7 068 984
fonctionnement des services provinciaux	11 328 750	11 328 750	9 382 670	9 382 670	-1 946 080	-1 946 080
<b>6.290.2 Patrimoine et développement culturels</b>	<b>125 695 200</b>	<b>125 695 200</b>	<b>73 332 018</b>	<b>73 332 018</b>	<b>-52 363 182</b>	<b>-52 363 182</b>
Mise en œuvre des politiques publiques en matière culturelle	43 909 458	43 909 458	40 238 058	40 238 058	-3 671 400	-3 671 400
formation sur les notions du patrimoine	4 561 800	4 561 800	4 061 800	4 061 800	-500 000	-500 000
formation sur la BOP	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	0	0
recensement des enseignants d'éducation artistique	1 505 000	1 505 000	1 505 000	1 505 000	0	0
prospection et valorisation du site de la Lopé	4 150 000	4 150 000	4 150 000	4 150 000	0	0
renforcement des capacités des agents du service provincial du Woleu-Ntem	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	0	0
publications	11 342 160	11 342 160	10 442 160	10 442 160	-900 000	-900 000
inventaire	20 170 000	20 170 000	10 085 000	10 085 000	-10 085 000	-10 085 000
Symposium international de sculpture sur Bois de Libreville	33 130 312	33 130 312	0	0	-33 130 312	-33 130 312
Mise en œuvre de la convention CEEAC	4076470	4076470	0	0	-4076470	-4076470
<b>Total des crédits de titre 3 consommés</b>	<b>251 888 100</b>	<b>251 888 100</b>	<b>178 332 294</b>	<b>178 332 294</b>	<b>-73 555 806</b>	<b>-73 555 806</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :**

Inscrit à hauteur de **251 888 100 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, la dotation en titre 3 du programme Culture nette de la réserve obligatoire est de **239 293 695 FCFA**. Le montant des crédits exécuté ressort à **178 332 294 FCFA**.

L'exécution du titre 3 se présente comme suit :

- ❖ **Action 1 Education artistique : 105 000 276 FCFA** dont :
  - Fonctionnement du Musée : 17 657 900 FCFA ;
  - Fonctionnement de l'ANPAC : 20 604 445 FCFA ;
  - Fonctionnement du BUGADA : 41 410 864 FCFA ;
  - Fonctionnement du Théâtre National : 1 728 000 FCFA ;
  - Fonctionnement de l'ENAM : 14 216 397 FCFA ;
  - Fonctionnement des services provinciaux : 9 382 670 FCFA.
  
- ❖ **Action 2 Patrimoine et développement culturels : 73 332 018 FCFA** dont :
  - Mise en œuvre des politiques publiques en matière culturelle : 40 238 058 FCFA
    - Carburant de véhicules de fonction : 1 000 000 FCFA
    - Papeterie : 5 634 963 FCFA ;
    - Fournitures de bureau : 8 353 980 FCFA ;
    - Fournitures informatiques : 15 246 955 FCFA ;
    - Fournitures divers : 6 476 200 FCFA ;
    - Fournitures spécifiques diverses : 2 000 000 FCFA ;
    - Entretien et réparation équipement informatique : 725 960 FCFA ;
    - Climatisation de bureaux et bâtiment : 800 000 FCFA ;
  - Formation sur les notions du patrimoine culturel (objectif 3) : 4 061 800 FCFA
    - Pause-café et cocktail : 2 561 800 FCFA ;
    - Paiement des honoraires des formateurs : 1 500 000 FCFA ;
  - Formation sur les notions de la Budgétisation par Objectif de Programme (BOP) : 1 600 000 FCFA (paiement des honoraires de quatre formateurs : 1 600 000 FCFA) ;
  - Recensement des enseignants d'éducation artistique : 1 505 000 FCFA
    - L'hébergement et la restauration, dans le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem pendant 7 jours, pour un chef de service : 805 000 FCFA et un agent : 700 000 FCFA
  - Prospection et valorisation du site de la Lopé (objectif 2) : 4 150 000 FCFA
    - La location d'un véhicule, pour 900 000 FCFA ;
    - L'hébergement et la restauration pendant 5 jours du Directeur Général : 600 000 FCFA ; de deux Directeurs : 1 300 000 FCFA et de trois agents : 1 350 000 FCFA.
  - Renforcement des capacités des agents du service provincial du Woleu-Ntem : 1 250 000 FCFA
    - L'hébergement et la restauration du Secrétaire Général Adjoint 1 : 750 000 FCFA et d'un agent : 500 000 FCFA pour 5 jours.
  - Publications : 10 442 160 FCFA
    - les Impressions pour à la publication d'un guide des conventions, d'un lexique et du catalogue du SISAPL : 10 442 160 FCFA.
  - Inventaire (objectif 2) : 10 085 000 FCFA
    - Un inventaire pilote a été réalisé sur les neuf prévus : 10 085 000 FCFA, cette somme correspond à la prise en charge des dépenses liées au transport.



**TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS**

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
<b>6.290.1 Education artistique</b>	<b>161 040 000</b>	<b>161 040 000</b>	<b>28 500 000</b>	<b>28 500 000</b>	<b>- 132 540 000</b>	<b>-132 540 000</b>
Productions du Théâtre national	34 056 000	34 056 000	6 000 000	6 000 000	-28 056 000	-28 056 000
FITHEGA	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0
Convention Gabon-OIF	58 023 689	58 023 689	12 500 000	12 500 000	-45 523 689	-45 523 689
Tournée provinciale d'identification des groupes de danses	37 605 311	37 605 311	0	0	-37 605 311	-37 605 311
Ballet National	21 355 000	21 355 000	0	0	-21 355 000	-21 355 000
<b>6.290.2 Patrimoine et développement culturels</b>	<b>2 910 130 770</b>	<b>2 910 130 770</b>	<b>1 372 395 300</b>	<b>1 372 395 300</b>	<b>-1 537 735 470</b>	<b>-1 537 735 470</b>
VSB	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	0	0
BUGADA	81 176 208	81 176 208	81 176 208	81 176 208	0	0
ENAM	0	0	0	0	0	0
MUSEE	0	0	0	0	0	0
Théâtre National	0	0	0	0	0	0
Politique culturelle	63 946 737	63 946 737	766 809 740	766 809 740	702 863 003	702 863 003
CNOGEMCNI	1 927 712 265	1 927 712 265	200 000 000	200 000 000	-1 727 712 265	-1 727 712 265
Mémorial Léon MBA	8 505 481	8 505 481	8 505 481	8 505 481	0	0
Cotisation internationale CICIBA	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	0	0
Symposium International de sculpture sur bois de Libreville	11 232 163	11 232 163	0	0	-11 232 163	-11 232 163
soutien au GABAO	37 499 900	37 499 900	37 499 900	37 499 900	0	0
Aide à l'éducation et à d'autres travaux relatifs à la politique culturelle	0	0	51 398 660	51 398 660	51 398 660	51 398 660
Mission d'information des services provinciaux	32 800 000	32 800 000	32 800 000	32 800 000	0	0
soutien aux acteurs et opérateurs culturels	553 052 705	553 052 705	0	0	-553 052 705	-553 052 705
MISS GAB	37 605 311	37 605 311	37 605 311	37 605 311	0	0
<b>Total des crédits de titre 4 consommés</b>	<b>3 071 170 770</b>	<b>3 071 170 770</b>	<b>1 400 895 300</b>	<b>1 400 895 300</b>	<b>-1 670 275 470</b>	<b>-1 670 275 470</b>

## **Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :**

Inscrit à hauteur de **3 071 170 770 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, la dotation du titre 4 du programme Culture nette de la réserve est de **307 117 077 FCFA**. Le montant des crédits exécuté ressort à **1 400 895 300 FCFA**.

L'exécution du titre 4 se présente comme suit :

- ❖ **Action 1 Education artistique : 28 500 000 FCFA** dont
  - Productions du Théâtre national (objectif 1) : 6 000 000 FCFA
  - FITHEGA : 10 000 000 FCFA
  - Convention Gabon-OIF (objectif 5) : 12 500 000 FCFA
  
- ❖ **Action 2 Patrimoine et développement culturel : 1 372 395 300 FCFA** dont
  - VSB (objectif 4) : 6600 000 FCFA
  - BUGADA : 81 176 208 FCFA
  - CNOGEMCNI : 200 000 000 FCFA
  - Aide à l'éducation et à d'autres travaux relatifs à la politique culturelle 46 398 660 FCFA  
(aide à l'éducation : 3 005 900 FCFA, fournitures informatiques 6 966 738 FCFA, fournitures de bureau 5 005 403 FCFA, collecte des ordures 2 477 435 FCFA, travaux de réhabilitation 14 973 060 FCFA, travaux d'entretien 12 470 124 FCFA, carburant de véhicule de fonction 1 500 000 FCFA)
  - Mise en œuvre de la politique culturelle : 766 809 740 FCFA
  - Mémorial Léon MBA : 8 505 481 FCFA
  - Cotisation internationale CICIBA : 150 000 000 FCFA
  - Soutien au GABAO (objectif4) : 37 499 900 FCFA
  - Mission d'information des services provinciaux : 32 800 000 FCFA  
Cette mission consistait à présenter les grandes axes de la politique culturelle, la convention 1972 et la réforme BOP dans l'Ogooué Ivindo, la Ngounié et l'Ogooué Lolo.
  - Miss Gabon (objectif 4) : 37 605 311 FCFA

## **TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le programme n'a pas bénéficié des dépenses en investissement.

# BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

## OPERATEUR MUSEE

### Présentation de l'opérateur

Le Musée National des Arts et Traditions est un établissement public à caractère artistique, culturel et scientifique, selon l'ordonnance n°31 /75, portant création et organisation dudit établissement.

Le Musée National des Arts et Traditions a pour missions fondamentales la collecte et la préservation des arts et métiers, de la culture et des traditions nationales ; leur développement, et la recherche scientifique concernant leur connaissance, leur préservation et leur diffusion.

### Travail avec l'opérateur

#### Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	7657900	1 695 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	36163381	26163381
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>43821281</b>	<b>27858381</b>

#### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le MUSEE a reçu une dotation de **43 821 281 FCFA** répartie en titre 2 : **7 657 900 FCFA**, en titre 3 : **17 657 900 FCFA** et en titre 4 : **18 505 481 FCFA** dont **8 505 481 FCFA** pour le compte du Mémorial Léon MBA. Le niveau des crédits exécuté est de 27 858 381 FCFA.

Il est à relever que jusqu'en septembre 2015, le mode d'exécution des crédits du Musée obéissait à celui de l'Administration centrale. Dès octobre 2015, les crédits ont été mis à disposition auprès de l'agence comptable. Ce qui a occasionné une confusion dans la planification de l'exécution du budget.

Il est à noter également que les premiers engagements effectués auprès de la DCAF au mois de mai et août s'élèvent à **13 685 485 FCFA** dont :

- Titre 3 : 8 737 635 FCFA, au compte du Musée National ;
- Titre 4 : 4 947 850 FCFA, au compte du Mémorial Léon MBA.

Ces engagements n'ont pas eu de suite jusqu'à ce jour. Cependant, le fournisseur avait déjà au titre 3 du Musée National préfinancé l'achat des fournitures de bureau à hauteur de 3 198 300 FCFA.

L'utilisation de la dernière mise à disposition des crédits du titre 3 du Musée National au mois de novembre 2015 effectuée auprès de l'Agence Comptable de l'ANPAC, soit **9 079 740 FCFA**, se décline ainsi qu'il suit :

- Fonctionnement: 4 307 740 FCFA ;
- au paiement partiel du gardien de nuit : 722 000 FCFA ;
- paiement de l'intérimaire du directeur : 600 000 FCFA ;
- paiement des perdimes à quatre agents : 500 000 FCFA.

Dix ordres de virement ont été établis par le trésor pour le paiement des biens et services, seuls deux ordres de virement ont été payés et les fournitures livrées (Home Vidéo 800 000 FCFA et ENGEN 500 000 FCFA).

Le titre4 exécuté pour le compte du Mémorial Léon MBA s'élève à 2 900 000 FCFA.

Les derniers engagements effectués en Novembre 2015 au titre 4 du Mémorial Léon MBA ont été affectés aux dépenses de biens et services et à l'achat du matériel informatique telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

- Fournitures informatiques : 300 000 FCFA ;
- Carburant véhicule de fonction : 500 000 FCFA ;
- Fournitures d'entretien véhicules : 1 500 000 FCFA ;
- Matériels informatiques : 600 000 FCFA.

Aucune activité n'a été menée au titre 4 pour des raisons des travaux de réfection du Mémorial Léon MBA.

ACTION 2 Mémorial Léon MBA(Patrimoine et Développement Culturels)	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Activités (Fonctionnement) :</b>						
Produits d'entretien	1 349 351	1 349 351	1 349 351	0	0	1 349 351
F.E – Véhicule de Fonction	2 379 950	2 379 950	1 500 000	1 500 000	879 950	879 950
Fournitures informatiques	300 000	300 000	300 000	300 000	0	0
Achats non stockés, carburant véhicule de Fonction	500 000	500 000	500 000	500 000	0	0
E & R-Installation Electricité Bureaux et Bât. Administratifs	3 376 180	3 376 180	3 376 180	0	0	3 376 180
<b>Activités (Investissement) :</b>					0	0
Autres matériels informatiques	600 000	600 000	600 000	600 000	0	0
<b>Total</b>	<b>8 505 481</b>	<b>8 505 481</b>	<b>7 625 531</b>	<b>2 900 000</b>	<b>879 950</b>	<b>5 605 481</b>

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1/P1.1 : Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'activités d'animation du Musée développés		1	12	-18
Indicateur 2 : Taux de mise en œuvre du programme d'animation		100%	40%	-60%

### Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur

Indicateur 1 : Les activités telles que définir le programme d'animation, valider le programme et organiser des ateliers pédagogiques, nous ont permis de dépasser largement notre résultat. Ces ateliers pédagogiques sont destinés aux élèves du primaire de Libreville et Owendo.

Indicateur 2 :40% du taux de mise en œuvre du programme d'animation ont été réalisés sur 100% de prévus.

## OPERATEUR THEATRE

### Présentation de l'opérateur

Conformément au décret n° 1718/PR/MCAEP du 30 décembre 1982, portant attributions et organisation du Ministère de la culture, des Arts et de l'Education Populaire, le Théâtre National est un service extérieur placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Populaire.

Selon l'arrêté n° 00110/MCAEP/SG/DTN du 29/04/ 1985 portant répartition de ses activités, la Direction du Théâtre National est composée de trois services :

- Le Service de la Production Théâtrale ;
- Le Service des Ballets Nationaux ;
- Le Service de la Régie et Maintenance.

En sa qualité de service technique, la Direction du Théâtre National est chargée de concevoir et d'appliquer les politiques publiques en matière de théâtre et de danse en particulier, et des arts du spectacle en général.

### Travail avec l'opérateur

#### Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	41 499 300	12 728 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>41 499 300</b>	<b>12 728 000</b>

#### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Théâtre a reçu une dotation de **41 499 300 FCFA** répartie en titre 3 : **7 443 300 FCFA** et titre 4 : **34 056 000 FCFA**. Le niveau des crédits exécuté est de **12 728 000 FCFA**.

Au niveau du titre 3 dépenses des biens et services, seuls 1 728 000 F CFA ont été mis à disposition. Cette dépense correspond à l'achat des fournitures pour le fonctionnement courant.

Au niveau du titre 4 transferts, 11 108 400 FCFA ont été mis à disposition. Cette somme a été utilisée pour l'organisation de 5 ateliers de formation et la réalisation du spectacle « Mon cri de détresse ».

#### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Promouvoir les arts du spectacle Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'événements organisés sur le territoire national		3	1	-2
Indicateur 2 : Nombre d'ateliers de formation		5	5	0
Indicateur 3 : Nombre de troupes théâtrales ayant bénéficié d'un soutien technique		11	11	0

Indicateur 1 : Lorsque nous élaborons le projet d'activités, celui-ci tenait compte de la saison théâtrale qui est prévue pour s'étaler sur deux années civiles (septembre 2015 – août 2016) et dont l'objectif final est de réaliser trois spectacles. Pour le compte de 2015, un seul événement était prévu : « Mon cri de détresse ». Les deux (2) autres sont prévus en 2016.

Indicateur 2 : Pour la réalisation de la pièce « Mon cri de détresse », cinq (5) ateliers ont été organisés. Les modules de formation retenus étaient les suivants :

1. **Atelier d'écriture dramatique** : Cet atelier a consisté à écrire, réécrire une pièce de théâtre, ou adapter une œuvre littéraire non dramatique en une œuvre théâtrale.
2. **Atelier d'analyse dramaturgique** : Ici, il s'agissait de faire un travail de table ou encore une "allemande", un "décortilage", c'est-à-dire une analyse de texte qui recherche les éléments dramaturgiques qui font réellement avancer l'action, et qui cherche à mettre en lumière les éléments littéraires qui sont susceptibles d'être joués, transposables sur scène, d'un point de vue prospectif.
3. **Atelier de mise en scène et de direction d'acteurs** : cet atelier a permis de faire un travail d'interprétation (compréhension, entendement) globale de l'histoire qu'a raconté l'écrivain, le dramaturge, par un autre "fabriquant" du spectacle, à un autre niveau : le metteur en scène.
4. **Atelier de maquillage, costumes, scénographie et décor** : dirigé par le Service de la régie et maintenance, cet atelier a permis de voir s'opérer une nécessaire interactivité entre le metteur en scène et les autres acteurs de la construction esthétique – réaliste, artistique ou symboliste – de l'œuvre spectaculaire. Le but poursuivi ici, était la création de maquillages, des costumes, de la scénographie et des décors.
5. **Atelier de régie son et lumière** : comme le précédent, cet atelier a été dirigé par le Service de la régie et de la maintenance qui a fait intervenir d'autres corps de métiers. Il se fera également en interactivité entre le metteur en scène et les spécialistes du son et de la lumière de scène. Cet atelier a permis de créer les sons et les lumières du spectacle.

**Indicateur 3** : Durant les ateliers, la direction a pu apporter un soutien technique à neuf (9) troupes privées. Ils ont bénéficié, au même titre que les agents, d'un ensemble de connaissances liées à la pratique de l'art théâtral. Il s'agit de :

- Racin' set ;
- Compagnie artistique Ndossi ;
- Atelier dramatique Eyeno ;
- Espoir culturel ;
- Yatsa'a théâtre ;
- Les Messagers de l'I.I.C ;
- Imbuli théâtre ;
- Nzimba théâtre ;
- La voix de la cité ;
- Compagnie ENAM ;
- Atelier dramatique de l'ENS.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
<b>Action.1 Education artistique</b> Production du Théâtre National	34 056 000	6 000 000	0	0
<b>Action.2 Patrimoine et développement</b> Production du Théâtre National	0	5 108 400	0	0
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>	<b>34 056 000</b>	<b>11 108 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Bien que déposés dans les délais requis, certains engagements n'ont pas vu leur traitement aboutir avant la date limite, d'une part ; quant aux autres engagements, ils ont été rejetés pour des erreurs d'imputation (titre 4 au lieu de titre 3) par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP). Seuls 11 108 400 FCFA ont été consommés (ordonnancés).

Les tableaux ci-dessous présentent les dépenses du titre 4, à savoir l'organisation des ateliers et la production du spectacle :

#### Action1 Education artistique

Poste de dépense	Coût unitaire	Quantité	Coût Total
<b>1. Répartition</b>			
Location salle	1.000.000	1	1.000.000
Secrétariat et coordination	918.000	1	918.000
Pause déjeuné	300.000	6	1.800.000
<b>Sous total 1</b>			<b>3.718.840</b>
<b>2. Attestations de participation</b>	10.000	45	450.000
Cocktail	1.000.000	1	831.160
<b>Sous total 2</b>			<b>1.281.160</b>
<b>3. Cachets</b>			
Formateur 1	500.000	1	500.000
Formateur 2	500.000	1	500.000
<b>Sous total 3</b>			<b>1.000.000</b>
<b>Total Général</b>			<b>6.000.000</b>

#### Action.2 Patrimoine et développement

Désignation	Coût unitaire	Quantité	Total
<b>1. Répétitions</b>			
Metteur en scène	2000 x 32 jours	01	64 000
Comédiens	2000 x 32 jours	10	640 000
Encadreur	2000 x 32 jours	04	256 000
<b>Sous total 1</b>			<b>960 000</b>
<b>2. Production</b>			
Costumes	20.000	10	200 000
Accessoires	15.000	10	150 000
Affiches	50.000	2	100 000
Décor	75.000	1	75 000
Maquillage	5.000	10	50 000
Designer scénographe	100.000	1	100 000
Coiffure	5.000	10	50 000
Secrétariat	100.000	1	100 000
Location salle	1.200.000	1	1 200 000
<b>Sous total 2</b>			<b>2 025 000</b>
<b>3. Cachets</b>			
Metteur en scène	500.000	1	500.000
Comédiens	90.000	10	900.000
Encadreur	105.400	4	423.000
<b>Sous total 3</b>			<b>1 823 000</b>
<b>4. Diffusion, tournage et montage</b>	192.000	1	192 000
<b>Sous total 4</b>			<b>192 000</b>
<b>Total général</b>			<b>5 000 000</b>

**Présentation de l'opérateur**

Conformément au décret n°0024/PR/MENESTFPRSCJS du 16 janvier 2013, le BUGADA est un établissement public à caractère professionnel doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Il est placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de la culture et sous la tutelle financière du Ministère en charge du Budget.

Le BUGADA comprend trois organes:

- Le Conseil d'Administration;
- la Direction Générale;
- L'Agence Comptable.

Le BUGADA a pour mission l'exercice et l'administration des droits relatifs à la création, à l'exécution, à la représentation publique et à la reproduction mécanique ou numérique des œuvres littéraires et artistiques.

**Travail avec l'opérateur****Crédits consommés en 2015 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	129 049 332	122 587 072
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>129 049 332</b>	<b>122 587 072</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Les crédits ouverts au titre de l'année 2015 pour le compte du BUGADA s'élèvent à **129 049 332 FCFA**. L'exécution atteint **122 587 072 FCFA** répartis comme suit :

- titre 3 : dépenses en biens et services : 41 410 864 FCFA
- titre 4 : dépenses de transfert : 81 176 208 FCFA

Cette subvention a financé la mise en place des services des deux (2) principaux organes de la structure à savoir : le Conseil d'Administration et la Direction Générale (fonctionnement, réhabilitation, équipement, missions de coopération et séminaire d'information).

**En biens et services (titre 3)**, soit 41 410 864 FCFA, 3 activités ont été déclinées.

**Activité 1 : Fonctionnement courant : 18 479 414 FCFA**

- Produits d'entretien : 500 000 FCFA
- Fournitures diverses de bureau : 703 824 FCFA
- Carburant véhicule de Fonction : 3 200 000 FCFA
- FE Bâtiment et équipement administratif : 2 850 000 FCFA
- E-R Equipement de bureau y compris photocopieur : 1 000 000 FCFA
- Frais et location de services internet : 840 700 FCFA
- Autres frais et commissions bancaires : 86 880 FCFA
- Fournitures informatiques : 500 000 FCFA
- Papeterie : 1 500 000 FCFA
- SPG divers : 1 000 000 FCFA
- E-R Climatisation de bureau et bâtiment administratif : 1 300 000 FCFA
- A-R Véhicule de fonction : 3 000 000 FCFA
- Consommation téléphonique : 499 370 FCFA
- Consommation téléphonique internationale : 499 640 FCFA

**Activité 2 : Séminaire d'information sur le droit d'auteur et les droits voisins : 14 041 296 FCFA**

- Achat boisson alcoolisée : 1 500 000 FCFA
- Autre accueil et restauration : 870 000 FCFA
- Perdimes : 3 340 000 FCFA



- Accueil et réception des hôtes de marques : 1 400 000 FCFA
- Frais d'études : 1 251 500 FCFA
- Frais de colloques, Séminaires, conférences : 3 639 796 FCFA
- Impressions : 1 500 000 FCFA
- Frais d'inscription au colloques : 540 000 FCFA

**Activité 3 : Missions pour examen, adoption et signature des contrats, traités, accords et conventions (OAPI, OMPI et BSDA) 8 894 254 FCFA**

- Frais de déplacement : 3 379 254 FCFA
- Frais de mission : 5 515 000 FCFA

**Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Objectif 4/P1.1 : Protection légale des œuvres et amélioration de la condition de l'artiste.				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la création, à la diffusion et à l'amélioration du statut de l'artiste				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Niveau d'opérationnalisation du BUGADA (%)		60	40	-20

L'objectif a été atteint à 40 %. En effet, le BUGADA a désormais à son actif une administration et peut désormais traiter avec ses partenaires tant au plan national qu'en ce qui concerne la coopération. Les principales performances ont été la mise en place d'un fichier de ressource humaine, d'un répertoire des admissions au BUGADA et d'un répertoire général des créateurs d'œuvres de l'esprit ainsi que la signature des contrats, traités, accords et conventions avec l'OAPI, l'OMPI et le BSDA.

L'écart de 20% est imputable à l'insuffisance des crédits alloués au BUGADA. En effet, l'enveloppe budgétaire de 122 587 072 FCFA n'a pas permis de faire la campagne de sensibilisation sur la culture du droit d'auteur et de recenser les utilisateurs des œuvres et de l'esprit, base de la perception des redevances et de rétribution des droits d'auteur.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
6.290.1 Education artistique	81 176 208	81 176 208	0	0
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>	<b>81 176 208</b>	<b>81 176 208</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En Transferts (Titre 4), soit 81 176 208 FCFA, 3 activités ont été déclinées.

**Activité 1 : Réhabilitation et sécurisation des bâtiments administratifs (sièges) : 39 436 347 FCFA**

Travaux de réhabilitation de bâtiment y compris les rénovations : 25 326 681 FCFA  
 -Achat de mobilier et ameublement de bureau, chaise : 11 525 883 FCFA  
 -Equipement climatisation : 660 000 FCFA  
 -Achat matériel de bureau : 423 883 FCFA  
 Autres projets : 1 500 000 FCFA

**Activité 2 : Equipement en matériels bureautiques, informatiques et audiovisuel : 13 033 392 FCFA**

-Achat matériel Informatique : 4 667 392 FCFA  
 -Achat matériel audiovisuel, télématique, télé vidéo, surveillance projecteurs : 3 866 000 FCFA  
 -Autre équipement non spécifique : 2 000 000 FCFA  
 -Equipement de communication standard de réseaux téléphoniques : 2 500 000 FCFA

**Activité 3 : Renforcement des capacités des agents sur le droit d'auteur : 2 999 217 FCFA**

Sur les crédits ouverts en transfert d'un montant de 81 176 208 FCFA, les mises à disposition de fonds auprès de l'agence comptables ont au 31 décembre 2015, de 55 468 956 FCFA, soit un écart de **25 709 952 FCFA**. Cette somme aurait permis de financer, en partie, la campagne de sensibilisation et le recensement des utilisateurs des œuvres de l'esprit.

**Présentation de l'opérateur**

L'Agence Nationale de la Promotion Artistique et Culturelle est régie par les textes suivants :

- la Loi n°19/82 du 24 janvier 1983, portant création de l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle;
- le décret 0463/PR/MENESTFPCJS portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de la Promotion Artistique et Culturelle :
- le décret n°00396/PR/MCAEP du 09 mars 1983 portant statuts de l'Agence Nationale de la Promotion Artistique et Culturelle.

L'ANPAC est un établissement public à caractère industriel et commercial placée sous la tutelle technique du Ministère de la culture, et sous la tutelle financière du Ministère en charge du Budget.

L'ANPAC est dotée de la personnalité juridique, jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière et dispose d'un Poste comptable.

L'ANPAC est composée d'un Conseil d'administration, d'une direction Générale et d'une agence comptable.

Dans le cadre de la mission de mise en œuvre de l'action culturelle, l'ANPAC est chargée de la production, de la promotion artistique et culturelle, de la protection, du contrôle des œuvres artistiques et culturelle, de la circulation des biens culturelles d'une part et du suivi et de l'immatriculation des artistes, du soutien à la créativité et du renforcement des capacités et de l'encadrement, d'autre part.

**Travail avec l'opérateur**

**Crédits consommés en 2015 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	26 436 000	7 728 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	20 604 445	20 604 445
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>47 040 445</b>	<b>28 332 445</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

L'ANPAC a reçu une dotation de **47 040 445 FCFA** répartie en titre 2 : **26 436 000 FCFA** et en titre 3 : **20 604 445 FCFA**. L'enveloppe budgétaire nette de la réserve de **1 030 223 FCFA** s'élève à **46010222 FCFA**. Le niveau des crédits exécuté est de **28 332 445 FCFA**, soit : **7 728 000 FCFA** en titre 2 et **20 604 445 FCFA** en titre 3.

L'exécution des dépenses s'est faite, de janvier à mai 2015, par le Directeur Général sortant et de Juin au 31 décembre 2015 par le directeur Général actuel.

En dépense du personnel, titre 2, **7 728 000 FCFA** ont été consommés. Cette dotation a servi au paiement de la main d'œuvre non permanente qui est passé de quatre(4) agents en mai 2015 à dix (10) agents dès juin 2015. Ce mouvement est relatif au redéploiement des agents provenant du festival National

En biens et services titre 3, la consommation de **20 604 445 FCFA** a servi, entre autres, à la réalisation des activités de communication, d'opérationnalisation des services, du suivi et de l'immatriculation des artistes, le contrôle et la codification de leurs œuvres (littéraire et artistique).

**Activité 1 : communication : 1 444 000 FCFA** pour la prise de contact avec les entrepreneurs culturels, la CNSS et ACNAMGS, les impôts, la sûreté de l'Etat et les opérateurs économiques.

**Activité 2 : Opérationnalisation des services : 4 558 217 FCFA**

Cette activité consistait à organiser un renforcement de capacité des agents sur les objectifs, les actions et les procédures relatives à la performance de leurs services.

**Activité 3 : suivi et immatriculation des artistes : 900 350 FCFA**

Les artistes sont immatriculés, répertoriés, identifiés par corporation et fédération. L'agence à la sauvegarde des intérêts des artistes dans le cadre des contrats avec les entrepreneurs, agences et diffuseurs culturels.

**Activité 4 : Contrôle et la codification des œuvres littéraires et artistiques : 3 832 500 FCFA** pour le Contrôle des manifestations artistiques et culturelles sur l'étendue du territoire gabonais et la circulation des biens culturels.

**Activité 5 : fonctionnement courant : 9 869 378 FCFA** pour l'achat de fournitures, papeteries, produits d'entretien bâtiment et équipement administratif.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 4/P1.1 : production et promotion des œuvres littéraires et artistiques				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la création, à la diffusion et à l'amélioration du statut de l'artiste				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Nombre d'artistes immatriculé		20	65	45
Nombre d'œuvres codifiées ou déclarées		15	25	10
Nombre de corporations soutenues et encadrées		5	8	3

Indicateur 1 : le résultat a été largement dépassé. Les effets de communications et la collaboration avec l'ARPIC (Convention Gabon-OIF) ont permis l'atteinte de ce résultat.

Indicateur 2 : la codification des œuvres des éditions NTSAME a permis de dépasser largement notre résultat.

Indicateur 3 : la sensibilisation et la mobilisation des artistes autour de la défense de leurs intérêts a nécessité leur regroupement en corporations et fédérations.

## **OPERATEUR ENAM**

### Présentation de l'opérateur

Créée sur la base du décret n°629 du 22 avril 1983, l'Ecole Nationale d'Art et Manufacture est un établissement de formation professionnelle spécialisé dans le domaine des arts et de la culture. Elle est sous tutelle du Ministère en charge de la Culture, dotée de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière. Ces organes sont :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction ;
- la Manufacture.

### Travail avec l'opérateur

#### Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	93 316 000	92 473 175
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	81 285 381	14 216 397
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>174 601 381</b>	<b>106 689 572</b>

#### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'ENAM a reçu une dotation de **174 601 381 FCFA** répartie en titre 2 : **93 316 000 FCFA**, en titre 3 : **21 285 381 FCFA** et en titre 4 : **60 000 000 FCFA**. L'enveloppe budgétaire nette de la réserve s'élève à **167 537 112 FCFA**. Le niveau des crédits exécuté est de **106 689 772 FCFA** soit **92 473 375 FCFA** en titre 2 et **14 216 397 FCFA** en titre 3.

**En dépense du personnel, titre 2** sur les **92 473 175 FCFA** prévus, 24 195 000 FCFA ont servi à payer les salaires de la main d'œuvre non permanente. Les vacances ont été réglées à concurrence de 36 006 395 FCFA repartis comme suit :

- vacances du premier semestre : 28 686 195 FCFA
- perdîmes pour l'organisation du concours d'entrée : 7 320 000 FCFA.

Les crédits en attentes de règlement sont estimés à la somme de 32 271 980 FCFA correspondant aux vacances du 2<sup>ème</sup> semestre.

### **En biens et services, titre 3 : 14 216397 FCFA**

Ce montant a été destiné à l'achat des fournitures de bureaux pour le fonctionnement courant.

#### **Action1 Education artistique**

- Papeterie : 2 661 359 FCFA ;
- Fournitures diverses de bureau : 3 392 069 FCFA ;
- Equipement : 8 162 969 FCFA.

Il faut souligner que le niveau des crédits dédiés au fonctionnement de l'opérateur n'a pas entièrement été décaissé.

### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif 3/P1.1 : Former aux métiers des arts</b>				
<b>Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2014</b>	<b>Cible 2015</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>Ecart</b>
<b>Indicateur 1 : Taux de réussite aux examens finaux (DNEA et licence) %</b>	75	75	100	25

Le résultat a été largement, ceci est lié à la réalisation d'un certain nombre d'actions à savoir :

- La mise à disposition des Directeurs de travaux de l'ensemble des apprenants en fin de cycle ;
- Le mini-jury qui a évalué le niveau d'avancement des travaux de fin de cycle et s'est attelé à combler les lacunes ;
- Le renforcement de l'apprentissage par les cours de soutien sur les matières de base (dessin et français).

L'on peut affirmer que l'objectif est atteint dans la mesure où sur un total de 16 élèves et étudiants en fin de cycle, ont obtenu leurs diplômes.

<b>Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique</b>				
<b>Programme</b>	<b>Titre 4. Transferts</b>		<b>Titre 5. Investissements</b>	
	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
<b>6.290.1 Education artistique / Projet 1</b>	60 000 000	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
<b>Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique</b>	<b>60 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

Aucun crédit du titre 4 n'a été consommé, deux raisons principales en sont à l'origine :

- L'octroi tardif de ces fonds (transfert effectué par le RPROG en septembre 2015).
- Erreurs constatées lors des procédures d'engagements. En effet, les natures ou les objets de la dépense usités lors des engagements relevaient des biens et services, en contradiction avec l'esprit des dépenses de transfert (Titre 4). Pour rappel, ces engagements portaient sur l'achat de 100 tables bancs dont 50 ont été livrés pour un montant de 4 500 000 FCFA ; l'entretien de l'espace vert et le curage de fosses septiques pour 15 000 000 FCFA ; la commande d'un photocopieur multifonction pour 1 600 000

FCFA ; le renouvellement de la peinture des bâtiments administratifs pour 600 000 FCFA; les travaux d'électricité et de plomberie pour 500 000 FCFA.

# PROGRAMME EDUCATION POPULAIRE

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme « Education Civique et Alphabétisation » regroupe tous les moyens mis en œuvre par la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (DGECA), le Conseil National de l'Education Civique et le Conseil Permanent de l'Education Civique pour la conception et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation civique et d'alphabétisation.

Ce programme vise à :

- concevoir les plans, programmes et projets d'alphabétisation, d'éducation à la citoyenneté et de recherche y compris dans les différentes langues nationales ;
- susciter la création des structures destinées à l'alphabétisation et de l'éducation permanentes des populations ;
- favoriser l'appui pédagogique et méthodologique aux départements ministériels ainsi qu'aux organismes publics et privés dans le domaine de la mobilisation sociale ;
- coordonner et harmoniser les actions de mobilisation des populations sur les questions de développement durable ;
- de garantir la célébration des manifestations à caractère national et international dans le domaine du civisme et de l'alphabétisation ;

Le Programme « Education Civique » est en cohérence avec les Programmes suivants :

- « Enseignement Pré-primaire et Primaire » ;
- « Enseignement Technique et Formation Professionnelle » ;
- « Enseignement Supérieur » ;
- « Vie de l'apprenant » ;
- « Culture » ;
- « Jeunesse et vie Associative » ;
- « Sports et Loisirs ».

Le Programme « Education Civique » comprend deux Actions : l'Alphabétisation et la Mobilisation Sociale. Le Programme est piloté par le Directeur Général de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (DGECA).

### **ACTION N° 1 : ALPHABETISATION**

Cette action recouvre un champ relativement vaste, résumant l'essentiel des prérogatives dévolues à la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation. Pour ce faire, la Direction Générale dispose des Centres d'alphabétisation qui dispensent des programmes de formation adaptés pour une alphabétisation tout au long de la vie.

L'action "Alphabétisation" est réalisée sous quatre formes :

- l'alphabétisation traditionnelle qui, elle est l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul calqué du système formel ;
- l'alphabétisation fonctionnelle qui est le processus d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, lié aux activités professionnelles de l'apprenant afin de promouvoir chez ce dernier l'acquisition ou l'amélioration des techniques de production et des compétences professionnelles ;
- l'alphabétisation conscientisante, qui est l'éducation à la citoyenneté ;
- alphabétisation professionnalisante, qui est l'apprentissage des petits métiers.

La Direction Générale de l'Education Civique dispose de treize (13) centres publics d'alphabétisation fonctionnels sur l'ensemble du territoire national.

L'action "Alphabétisation" est exécutée par :

- la Direction de l'Alphabétisation et de la Lecture publique et les services suivants : service Programme et Méthodes d'Enseignement, service de la Carte Nationale d'Alphabétisation, service Post-Alphabétisation, Insertion et Réinsertion et le service de la Promotion de la Lecture Publique.

### **ACTION N°2 : MOBILISATION SOCIALE**

Cette action regroupe les différents types de formation et de sensibilisation des populations en vue de renforcer leurs capacités à appréhender les problèmes liés à la culture, l'environnement, la politique et au développement pour une citoyenneté responsable.

L'Action Mobilisation Sociale est exécutée par les directions et services suivants :

- la Direction de l'Education à la Citoyenneté avec : le service de la Vie Civique, le service de l'Ethique, le service Environnement et le service Programmes ;
- la Direction de la Mobilisation Sociale avec : le service de l'Animation, le service des Techniques et Programmes Educatifs et le service Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

La Constitution de la République Gabonaise affirme dans le troisième alinéa du préambule l'attachement fondamental du peuple gabonais à ses valeurs sociales et à la culture gabonaise en ces termes : « proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel, matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen ».

Par ailleurs, le Programme vient matérialiser l'Axe III du projet de société du Président de la République, « la moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance » et constitue à cet effet un levier indispensable pour le développement social, économique et politique de notre pays, la gestion transparente et rationnelle des affaires publiques et l'instauration d'une éthique de la responsabilité.

Toutefois, le contexte dans lequel se déploie l'Action conduite par le Programme Education Civique présente plusieurs caractéristiques majeures :

- l'importance des difficultés économiques et sociales rencontrées par une grande partie de la population ;
- problèmes de gouvernance économique et politique ;
- refus de l'éthique de la responsabilité ;
- la multiplication des abandons scolaires ;
- l'incivisme grandissant des populations ;
- l'augmentation de l'analphabétisme qui touche de plus en plus de jeunes ;
- la dépravation des mœurs et l'affaiblissement des valeurs et des modèles sociaux traditionnels ;
- le rôle de relais joué par les grands médias sur les questions de mœurs ;
- un rôle de plus en plus important joué en matière d'éducation populaire par les organisations internationales (UNESCO), les associations et les organisations religieuses.

Les attentes vis-à-vis du programme sont dès-lors les suivantes :

- une meilleure gouvernance économique et politique ;
- une observation d'une éthique de la responsabilité citoyenne ;
- un enracinement plus évident de la culture civique ;
- une administration publique plus performante ;



- alphabétiser toutes celles et tous ceux qui en ont besoin, pour aider à leur insertion / réinsertion sociale ;
- mieux orienter les personnes en demande d’alphabétisation ;
- soutenir les associations engagées dans la lutte contre l’analphabétisme ou pour la mobilisation sociale, notamment les petites associations ;
- promouvoir les valeurs de base qui contribuent à la solidité et la stabilité de la société gabonaise ;
- améliorer la cohérence globale des actions menées par les différentes administrations (Santé, Familles et affaires sociales, Education Civique) vis-à-vis des mêmes publics en situation de précarité ;
- l’émergence d’un état d’esprit favorisant le développement durable.

D’ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l’actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment :

- des résultats réels en matière d’alphabétisation ;
- l’instauration d’une journée du drapeau depuis 2009 ;
- la traduction de l’hymne national en 8 unités langues ;
- la traduction du livret d’alphabétisation ;
- la réalisation de deux études sur la perception des valeurs et symboles civiques et les déviations en milieu scolaire.

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et d’insuffisances à traiter, elles se caractérisent notamment par :

- des résultats qui, au global, sont loin de répondre à la demande en matière d’alphabétisation ;
- un manque crucial de structures d’accueil pour l’alphabétisation ;
- le système d’information embryonnaire dans le champ du programme ;
- une redéfinition des missions de la Direction Générale avec le rattachement de la Direction de l’Education à la Citoyenneté ;

## ENJEUX

---

- **Enjeu 1** : L’adoption des points de repère éducatifs, civiques, culturels pour aider chacun à devenir encore plus autonome et responsable au sein de la collectivité ;
- **Enjeu 2** : La moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance pour un développement durable ;
- **Enjeu 3** : l’appropriation de la culture du vivre ensemble pour la paix et la stabilité sociale.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N°1 : Elaborer la stratégie nationale d’éducation civique et à mettre en place l’ensemble des textes législatifs et réglementaires.

OBJECTIF N°2 : Parvenir à la signature de 20 conventions de partenariat technique et/ou financier avec les autres départements ministériels, les organisations nationales et internationales, ONG, collectivités locales, associations, opérateurs économiques.

OBJECTIF N°3 : Promouvoir l’éducation à la citoyenneté (vie civique, éthique, santé-environnement, sécurité routière, vie familiale...).

OBJECTIF N°4 : Parvenir à alphabétiser 3000 personnes.

OBJECTIF N°5 : Augmenter le nombre d’abonnés dans les Centres de Lecture et d’Animation Culturelle (CLAC).

OBJECTIF N°6 : Renforcer les capacités du personnel de l’administration du Programme.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Elaborer la politique nationale d'éducation populaire et mettre en place l'ensemble des textes législatifs et réglementaires.**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel 1 : Réaliser un atelier permettant de définir la politique nationale en matière d'éducation citoyenne.
- Résultat annuel 2 : Elaboration de deux projets de texte sur la politique en matière d'éducation citoyenne, ainsi que sur les attributions et missions de la Direction Générale de l'Education Populaire.

**Résultats annuels effectivement atteints**

- Résultat annuel 1 : Le taux d'avancement dans la réalisation de l'atelier permettant de définir la politique nationale en matière d'éducation citoyenne est de 50%. Le résultat atteint est en deçà de l'engagement pris.
- Résultat annuel 2 : Le taux d'avancement dans l'élaboration des deux projets de texte est de 50%. Le résultat atteint est en deçà de l'engagement pris.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
<i>Taux d'avancement dans la réalisation d'un atelier</i>	%	ND	NC	100	50	- 50	100	100
<i>Taux d'avancement dans l'élaboration de projets de textes</i>	%	ND	ND	100	50	-50	100	100

**Source des données** : Cabinet du DG

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1 : Des travaux préalables en vue de son organisation, avaient été effectués, dont un recensement de toutes les parties prenantes à l'élaboration de la politique nationale (15%), un recensement des textes législatifs et réglementaires (20%) déjà existants et exploitation d'études, enquêtes de tous les textes disponibles (15%). Ce qui équivaut à un taux d'avancement de 50% dans la réalisation de notre atelier. L'atelier n'a pas eu lieu faute de moyen financier.

Résultat annuel 2 : sur deux projets de texte, nous n'avons pu réaliser qu'un seul. Un travail en amont avait été fait par chaque direction, puis traité en commission, présidé par le conseiller juridique du ministère. Le projet de texte sur les attributions et missions de la Direction Générale de l'Education Populaire a abouti au décret n°0571 du 23 novembre 2015 portant création et organisation de la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (DGECA). En ce qui concerne le projet de texte sur la politique en matière d'éducation citoyenne, le document est en cours d'élaboration.

Les raisons de la non-atteinte des résultats sont les suivantes :

- le changement de chef de file, en cours d'année 2015, qui a perturbé la dynamique de mise en œuvre de l'objectif ;
- les difficultés matérielles : manque de cartouches d'encre et de papier pour l'impression et les copies des documents.

Au regard des dotations financières et matérielles mises à notre disposition au titre de l'année budgétaire 2016, nous osons croire que nos cibles seront atteintes en 2017.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir à la signature de 20 conventions de partenariat technique et financier avec des organisations internationales, ONG, collectivités locales, associations, opérateurs économiques.**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel 1 : 10 nouveaux partenaires identifiés ;
- Résultat annuel 2 : 5 conventions signées.

**Résultats annuels effectivement atteints**

- Résultat annuel 1 : 8 nouveaux partenaires identifiés. Le résultat atteint est en deçà de l'engagement pris.
- Résultat annuel 2 : aucune convention n'a été signée.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
<i>Nombre de nouveaux partenaires potentiels identifiés</i>	Nombre	ND	ND	10	8	-2	7	20 (cumulés)
<i>Nombre de conventions signées</i>	Nombre	ND	ND	5	0	-5	15	20 (cumulés)

**Source des données : Archives de la DGEP**

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1: huit (8) nouveaux partenaires ont été identifiés, et comme actions menées, il s'agissait dans un premier temps de partir de l'existant, de recenser et évaluer les besoins dans les différents domaines et mener des activités de plaidoyer. Les partenaires identifiés sont :

- Défi Formation Insertion (DFI) ;
- Regard de l'Eternel ;
- ONG Femmes et Enfants en détresse ;
- Association TOUMANGUIANU ;
- Association action sociale DORCAS ;
- CENAF Gabon ;
- Association des femmes musulmanes ;
- Fédération des familles pour la paix mondiale et l'unification (Gabon).

Principale difficulté : le chef de file et ses contributeurs ont dû à un moment donné privilégier les activités permanentes au détriment des activités liées à l'objectif stratégique.

Résultat annuel 2 : aucune convention n'a été encore signée en 2015. Cependant, elles ont été rédigées et sont en attente de signature.

Nous pouvons affirmer que malgré les problèmes financiers que nous rencontrons actuellement l'objectif sera probablement atteint. En effet, plusieurs actions clés ont déjà été menées à savoir : recenser et évaluer les besoins dans les différents domaines, identifier une partie des partenaires, mener les activités de plaidoyer et rédiger les textes de convention.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté (santé-environnement, sécurité routière, vie familiale...)

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Organisation de 3 caravanes civiques dans trois chefs-lieux de provinces
- Résultat annuel 2 : Organisation de 9 campagnes de sensibilisation à la citoyenneté à travers les 9 provinces.

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 1 caravane civique organisée à Port-Gentil. Le résultat atteint est en deçà de l'engagement pris.
- Résultat annuel 2 : 2 campagnes de sensibilisations organisées. Le résultat atteint est en deçà de l'engagement pris.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Nombre de Caravane de sensibilisation	Actions	NC	1	3	1	-2	3	7
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées dans le domaine éducation à la citoyenneté	Actions	NC	5	9	2	-7	10	23

**Source des données :** DGEP, Services provinciaux et services rattachés

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, il était prévu, pour le résultat annuel 1, d'organiser 3 caravanes de sensibilisation. Cependant, seulement une caravane de sensibilisation sur Ebola a été organisée à Port-Gentil en janvier 2015. Cette sensibilisation a été effectuée au moyen de supports pédagogiques dans les quartiers, marchés publics, tribunes officielles et espaces de jeux de la Commune de Port-Gentil, soit un taux de réalisation de 30% sur 7 caravanes prévues à l'échéance pluriannuelle 2017.

La caravane de Port-Gentil sur Ebola a été financée hors du budget du programme pour un montant de **70 000 000 FCFA**. N'ayant pas de ressources nécessaires, cet indicateur a été supprimé en 2016.

Résultat annuel 2 : deux (2) actions de sensibilisation ont été réalisées dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, notamment au Lycée Mohamed ARISSANI (ancien lycée Koweït) et à Glass auprès des formateurs des centres d'alphabétisation sur l'éthique professionnelle. Ces deux activités ont été financées par le budget du Programme à hauteur de **438 298 FCFA**. Toutefois, s'agissant de la sensibilisation à Glass, le local et la pause café pendant trois jours pour soixante personnes ont été financés par un partenaire (Eglise Universelle du Royaume de Dieu).

Les difficultés rencontrées :

- Insuffisance de supports didactiques d'aide à la sensibilisation ;
- l'absence des conventions passées avec le Ministère de l'Education Nationale, un frein pour l'organisation des conférences de sensibilisation dans les établissements ;
- lourdeur dans les échanges d'informations entre les acteurs

Dans la perspective pluriannuelle, on est loin d'atteindre notre objectif, faute de moyen pour organiser des caravanes de sensibilisation dans différents domaines et des campagnes de sensibilisation à la citoyenneté à travers les 9 provinces. Nous avons été obligés de supprimer les deux (2) indicateurs de 2015 très coûteux tout en restant dans la sensibilisation. Sauf qu'au lieu d'une sensibilisation de masse, nous ne ferons que de petites sensibilisations dans 08 établissements scolaires et secondaires de Libreville (indicateur de 2016).

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Parvenir à l'alphabétisation de 3000 personnes..

### Rappel des résultats attendus

- Résultat attendu 1 : Avoir identifié les zones et les besoins (en matière d'alphabétisation dans les domaines spécifiques) ;
- Résultat attendu 2 : Avoir procédé au renforcement des capacités des formateurs dans les domaines spécifiques (fonctionnel : coiffure, couture, maçonnerie, plomberie... ; traditionnel : lecture, écriture, calcul... ) ;
- Résultat attendu 3 : Être parvenu à la mobilisation de tous les acteurs impliqués ;
- Résultat attendu 4 : Avoir réussi à alphabétiser 800 personnes.

### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat attendu 1 : les zones et les besoins (en matière d'alphabétisation dans les domaines spécifiques) ont été identifiés (100%). Le résultat a été atteint
- Résultat attendu 2 : le renforcement des capacités des formateurs dans les domaines spécifiques (fonctionnel : coiffure, couture, maçonnerie, plomberie... ; traditionnel : lecture, écriture, calcul...) (100%) est effectif.
- Résultat attendu 3 : tous les acteurs impliqués (100%) sont mobilisés.
- Résultat attendu 4 : 1272 personnes ont été alphabétisées.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'identification des besoins	%	ND	100	100	100	0	100	100
Taux d'avancement du plan de formation	%	ND	100	100	100	0	100	100
Taux d'avancement dans l'implication des acteurs	%	ND	100	50	100	0	50	100
Nombre de personnes alphabétisées	Nombre	ND	700	800	1272	472	1000	3000

**Source de données** : DGEP, Centres d'alphabétisation et services provinciaux

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : identification des zones et des besoins en matière d'alphabétisation : **150 000 FCFA** (1500 fiches d'identification) financée par des partenaires (Église Universelle, Don Bosco et Alliance Chrétienne) :

- zones identifiées : ces zones correspondent aux neuf provinces;
- besoins identifiés : alphabétisation traditionnelle, alphabétisation fonctionnelle, professionnalisante et conscientisante.

Résultat annuel2 : il y a eu un atelier de renforcement de capacité réunissant près de 60 participants responsables venus de l'intérieur du pays. Un livret, et un canevas sur les centres d'alphabétisation ont été produits par les responsables de ces centres. Renforcement des capacités des formateurs : **7 200 000 FCFA** (24 séances) financé par des partenaires (UNESCO, ISESCO, Église Universelle, Alliance Chrétienne, Dorcas, Notre Dame des Apôtres, ONG...).

Une autre formation organisée en septembre, financée par l'UNESCO: **1 500 000 FCFA**

Des séances de formations ont été organisées dans les centres d'alphabétisation des services provinciaux : **5 575 000FCFA** :

- formation des adultes dans les centres d'alphabétisation dans l'Estuaire (centres d'alphabétisation d'Akébe-Ville, de Nkembo, de Derrière la Prison et de la SNI Owendo) : 642 000 FCFA ; dans le Haut-Ogooué (centre de Franceville) : 1 035 750 FCFA
- cours d'alphabétisation dans des classes d'école (centre de Lambaréné) du Moyen-Ogooué: 500 000 FCFA

-formation des adultes au centre d'Alphabétisation dans la Nyanga (centre de Tchibanga) : 500 000 FCFA ; dans l'Ogooué-Ivindo (centre de Makokou) : 500 000 FCFA ; dans l'Ogooué-Lolo (Koula-Moutou) : 706 250 FCFA; dans l'Ogooué-Maritime (centres de Port-Gentil) : 484 250 FCFA; dans le Woleu-Ntem (centre d'Oyem et centre de Bitam) : 1 106 250 FCFA

Résultat annuel 3 : tous les acteurs impliqués ont été mobilisés à savoir : UNESCO, ISESCO, Église Universelle, Alliance Chrétienne, Dorcas, Nôtre Dame des Apôtres, ONG...

En vue de l'ouverture d'un centre d'alphabétisation dans la commune d'Akanda, on a eu à mener une sensibilisation auprès des autorités de la commune, les démarches se poursuivent dans le cadre d'un partenariat avec la mairie pour l'ouverture à terme d'un centre d'alphabétisation.

Les difficultés rencontrées :

- manque de moyens financiers pour les déplacements sur le terrain ;
- difficulté à produire des dépliants et des supports de sensibilisation en quantité suffisante;
- indisponibilité du local prévu par la mairie pour abriter le centre.

Résultat annuel 4 : 1272 personnes ont été formées en alphabétisation traditionnelle et en alphabétisation fonctionnelle (couture, coiffure, mécanique-auto, plomberie, froid et soudure). La cible de 800 personnes alphabétisées a été dépassée grâce à la forte mobilisation des formateurs des centres d'alphabétisation au travers des sensibilisations dans les communautés religieuses, les familles et les lieux publics. Aussi, l'appui financier (4 060 000 FCFA) et technique de nos partenaires (UNESCO, ISESCO, Église Universelle, Alliance Chrétienne, Dorcas, Nôtre Dame des Apôtres, ONG...) a été déterminant dans le dépassement de la cible. A cet effet, 2000 flyers, 2000 dépliants et 10 affiches A3 ont été produits.

Aujourd'hui, nous pouvons dire aux vus des différentes activités et par le taux d'avancement de nos indicateurs, que nous atteindrons notre objectif en 2017. L'insertion des néo-alphabètes (les adultes) est concluante, car ils deviennent autonomes sur les plans intellectuel et socio-économique.

### **OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Augmenter le nombre des abonnés des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC).**

#### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

##### **Rappel des résultats attendus**

- Résultat attendu 1 : Révision de 10 conventions de gestion avec les différents conseils municipaux
- Résultat attendu 2 : Mise en place de comités de gestion des différents CLAC.
- Résultat attendu 3 : Désignation de 10 responsables des CLAC
- Résultat attendu 4 : organisation de 05 campagnes d'information/sensibilisation des populations.

##### **Résultats annuels effectivement atteints**

- Résultat attendu 1 : les 10 conventions de gestion avec les différents conseils municipaux ont été révisées. Les engagements pris ont été respectés.
- Résultat attendu 2 : aucun comité de gestion des CLAC n'a été mise en place.
- Résultat attendu 3 : les 10 responsables des CLAC ont été désignés.
- Résultat attendu 4 : aucune campagne d'information/sensibilisation des populations n'a été organisée.

#### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2016)
Nombre de conventions	convention	ND	DN	10	10	0	0	10
Taux d'avancement dans la mise en place d'un comité de gestion dans les différents CLAC.	Taux	ND	ND	50	0	-50	50	100
Nombre de nouveaux responsables des CLAC à nommer	nombre	ND	ND	10	10	0	5	10
Nombre de campagnes d'information/sensibilisation des populations à mener	nombre	ND	ND	5	0	-5	5	10

**Sources des données** : Archives CLAC et services provinciaux

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat attendu 1 : Les protocoles d'accord sont finalisés et transmis au cabinet du ministre pour validation, nous sommes en attente de leur retour, pour les acheminer à l'intérieur du pays, car les signatures se font avec les différents conseils municipaux. Ces nouveaux protocoles vont abroger ceux déjà existants et qui présentent d'énormes coquilles.

Résultat attendu 2 : nous n'avons malheureusement pas pu atteindre le résultat, car la mise en place des comités de gestion est subordonnée à la signature des protocoles d'accord.

Résultat attendu 3 : 10 responsables des CLAC ont été désignés, ce sont des animateurs principaux. Un séminaire sur le rôle des responsables de CLAC a été organisé. Cette formation a été financée par notre partenaire OIF.

Résultat attendu 4 : Faute de moyen nous n'avons pas pu nous déplacer, les CLAC se trouvant à l'intérieur du pays. Et pour la même raison, les animateurs principaux n'ont pu organiser les campagnes d'information et de sensibilisation.

Difficultés rencontrées :

- lourdeurs administratives dues aux changements de Ministres, lesquelles retardent la validation des protocoles d'accord ;
- insuffisance de moyens financiers pour la réalisation des campagnes de sensibilisation et d'informations des populations.

Nous pouvons atteindre notre objectif en 2017 « augmenter le nombre des abonnés des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) », si nous ne rencontrons pas de problèmes d'exécution budgétaire. Cependant, les indicateurs 1, 2 et 3 ont été supprimés en 2016. En effet, ils ont été remplacés par des indicateurs plus pertinents pouvant avoir plus d'impact dans l'augmentation du nombre d'abonnés dans les CLAC. Par contre, l'indicateur 4 a été reformulé et sa cible revue à la hausse (600) pour 2016.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Renforcer les capacités du personnel de l'administration du Programme**

### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

#### **Rappel des résultats attendus**

- Résultat attendu 1 : 40 % du plan de formation à réaliser
- Résultat attendu 2 : Organisation de 4 sessions de formation interne.

#### **Résultats annuels effectivement atteints**

- Résultat attendu 1 : 40 % du plan de formation a été réalisé. Le résultat atteint est conforme à l'engagement pris.
- Résultat attendu 2 : 4 sessions de formation interne ont été organisées. Le résultat atteint est conforme à l'engagement pris.

### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Taux d'élaboration du plan de formation	%	N/C	30	40	100	60	100	100
Nombre de sessions de formation interne.	Nombre de sessions	N/C	N/C	01	4	3	4	8

**Source des données** : DGEP, services provinciaux

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 1 : un plan de formation a été élaboré, il tient compte des besoins identifiés : formation en bureautique et en alphabétisation (traditionnelle, fonctionnelle, conscientisante et professionnalisante). Les actions qui ont permis la réalisation du plan d'action sont :

- une enquête auprès des directeurs et des chefs de services pour connaître les besoins en matière de formation ;
- élaboration d'un chronogramme de formation par direction.

Résultat annuel 2 : 4 sessions de formation interne ont été organisées :

- deux sessions en janvier au centre d'alphabétisation de Nkembo. Une en bureautique, cible : 13 formateurs et une en technique d'alphabétisation, cible : 7 nouveaux formateurs;
- une en février au centre d'alphabétisation d'Akébe-Ville en matière de communication et d'alphabétisation traditionnelle, cible : 11 formateurs ;
- une session en mars à la salle polyvalente du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Civique sur les notions essentielles de la rédaction administrative, bénéficiaires : 40 agents.
- Une session entre novembre et décembre à la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation en bureautique, bénéficiaires : 10 agents.

Les stratégies ci-dessous ont permis l'atteinte de la cible :

- implication des responsables de la Mission Culture, Arts et Education Populaire ;
- forte mobilisation des centres d'alphabétisation et des responsables des centres.

Au vu du respect de nos engagements pour l'année 2015, nous pouvons dire que nous progressons vers l'atteinte de notre objectif.



# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
<b>6.297.1</b> <i>Alphabétisation</i>	<b>369 796 200</b>	<b>27 529 675</b>	<b>- 342 266 525</b>	<b>369 796 200</b>	<b>27 529 675</b>	<b>- 342 266 525</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	345 122 000	20 142 000	-324 980 000	345 122 000	20 142 000	-324 980 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	22 424 200	7 387 675	- 15 036 525	22 424 200	7 387 675	- 15 036 525
Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	-	-2 250 000	2 250 000	-	-2 250 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>6.297.2</b> <i>Mobilisation Sociale</i>	<b>57 527 000</b>	<b>45 416 968</b>	<b>-12 110 032</b>	<b>57 527 000</b>	<b>45 416 968</b>	<b>-12 110 032</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	25 994 000	24 798 000	-1 196 000	25 994 000	24 798 000	-1 196 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	31 533 000	20 618 968	- 10 914 032	31 533 000	20 618 968	- 10 914 032
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>Total Programme</b>	<b>427 323 200</b>	<b>72 946 643</b>	<b>-354 376 557</b>	<b>427 323 200</b>	<b>72 946 643</b>	<b>-354 376 557</b>
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	371 116 000	44 940 000	-326 176 000	371 116 000	44 940 000	-326 176 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	53 957 200	28 006 643	- 25 950 557	53 957 200	28 006 643	- 25 950 557
Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	-	-2 250 000	2 250 000	-	-2 250 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source : système d'information Vectis

### Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **427 323 200 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget du programme Education Populaire a été exécuté à hauteur de **72 946 643 FCFA**, soit un écart de **354 376 557 FCFA**. Il est à noter que le budget du programme net de la réserve est de **424 400 340 FCFA**. L'exécution des crédits du programme net de la réserve ressort à 17,2%.

L'écart entre l'exécution et le niveau autorisé, se justifie par :

- la non exécution de la solde permanente dans le programme (326 176 000 FCFA);
- la non levée de la réserve obligatoire ;
- l'instabilité de l'application Vectis qui a occasionné le retard dans le traitement des dossiers de dépenses et le non traitement d'un grand nombre de dossiers (7 dossiers pour un montant total de 11 642 832 FCFA (unité opérationnelle Administration centrale) ; 1 dossier de 3 500 000 FCFA (unité opérationnelle Alphabétisation) et 3 dossiers pour un montant total de 4 302 720 FCFA (unité opérationnelle Mobilisation Sociale);
- la chaîne managériale revue en cours d'année.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et du titre		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
<b>N°6.297</b>	<b>Education Populaire</b>	<b>427 323 200</b>	<b>- 354 376 557</b>	<b>-</b>	<b>72 946 643</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	371 116 000	- 326 176 000	-	44 940 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	53 957 200	- 25 950 557	-	28 006 643
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	- 2 250 000	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

### Explication des mouvements de crédits :

Le programme a, dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2015, transféré **354 376 557 FCFA** de crédits disponibles vers la mission « Provisions ».

Ces mouvements de crédits sont repartis comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 326 176 000 FCFA ;
- Titre 3. Dépenses de biens et services : 25 950 557 FCFA ;
- Titre 4. Dépenses de transfert : 2 250 000 FCFA

### Annulations

Le programme n'a pas effectué d'annulations.

### Reports

Le programme n'a pas fait de reports de crédits.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>80</b>	<b>2</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>78</b>
Permanents	36	36	60	0	24	24	60
Non permanents	7	7	20	0	13	13	20
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>99</b>
Permanents	63	63	69	0	6	6	69
Non permanents	30	30	30	0	0	0	30
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	6	0	0	0	6
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>183</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>178</b>	<b>178</b>	<b>221</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>219</b>

**Source :** Direction Générale de l'Education Populaire

### Explication des évolutions :

L'effectif du programme Education Populaire est de 219 agents, toutes catégories confondues et la Main d'œuvre non permanente (MONP) comprise ; soit une variation nette de 41 agents entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015. On observe 41 entrées (37 de catégorie A et 6 de catégorie B) et 2 sorties dont un décès (catégorie A) et une mise à la retraite (catégorie A).

L'évolution des effectifs du Programme s'explique principalement par le redéploiement (affectation) des agents entre programme de la Mission Culture, Arts et Education Populaire.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c-a)	CP (d-b)
Masse salariale des emplois de l'administration	371 116 000	371 116 000	44 940 000	44 940 000	-326 176 000	-326 176 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2 consommés</b>	<b>371 116 000</b>	<b>371 116 000</b>	<b>44 940 000</b>	<b>44 940 000</b>	<b>-326 176 000</b>	<b>-326 176 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Il s'agit uniquement de l'exécution de la masse salariale de la main d'œuvre non permanente (MONP), la solde permanente étant en gestion centralisée au ministère en charge du budget.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c-a)	CP (d-b)
<b>ACTION 1 : Alphabétisation</b>	<b>22 424 200</b>	<b>22 424 200</b>	<b>7 387 675</b>	<b>7 387 675</b>	<b>-15 036 525</b>	<b>-15 036 525</b>
Journée Internationale de l'Alphabétisation	5 000 000	5 000 000	0	0	-5 000 000	-5 000 000
recensement des apprenants	3 037 325	3 037 325	0	0	-3 037 325	-3 037 325
suivi-évaluation des apprenants	4 499 200	4 499 200	0	0	-4 499 200	-4 499 200
conception et évaluation des projets d'animation, de formation et d'alphabétisation	600 000	600 000	600 000	600 000	0	0
Mise en place du cadre juridique	462 675	462 675	462 675	462 675	0	0
Séances de formation dans les centres d'alphabétisation des services provinciaux	5 575 000	5 575 000	5 575 000	5 575 000	0	0
Séminaire et colloques	2 500 000	2 500 000	0	0	-2 500 000	-2 500 000
Renforcement des capacités des agents du programme	750 000	750 000	750 000	750 000	0	0
<b>ACTION 2 : Mobilisation</b>	<b>31 533 000</b>	<b>31 533 000</b>	<b>20 618 968</b>	<b>20 618 968</b>	<b>-10 914 032</b>	<b>-10 914 032</b>
sensibilisation sur l'éducation à la citoyenneté	438 298	438 298	438 298	438 298	0	0
Renforcement des capacités des agents du programme	0	0	920 000	920 000	<b>920 000</b>	920 000

Journée Nationale du Drapeau	8 000 000	8 000 000	11 180 670	11 180 670	<b>3 180 670</b>	3 180 670
Organisation de la Caravane de sensibilisation dans 2 chefs-lieu de province	5 453 000	5 453 000	0	0	-5 453 000	-5 453 000
Journées sociales éducatives	9 561 702	9 561 702	0	0	-9 561 702	-9 561 702
sensibilisation et animation CLAC dans l'Estuaire	920 000	920 000	920 000	920 000	<b>0</b>	<b>0</b>
sensibilisation et animation CLAC dans le Haut-Ogooué	1 553 250	1 553 250	1 553 250	1 553 250	0	0
sensibilisation et animation CLAC dans le Moyen-Ogooué	920 000	920 000	920 000	920 000	<b>0</b>	<b>0</b>
Diffusion des émissions socio-éducatives et animation CLAC dans la Nyanga	920 000	920 000	920 000	920 000	<b>0</b>	<b>0</b>
Sensibilisation et animation CLAC dans l'Ogooué Ivindo	920 000	920 000	920 000	920 000	<b>0</b>	<b>0</b>
Diffusion des émissions socio-éducatives et animation CLAC dans l'Ogooué-Lolo	1 106 250	1 106 250	1 106 250	1 106 250	<b>0</b>	<b>0</b>
Enquête sur les violences sexuelles en milieu scolaire et sensibilisation sur la culture de la paix, la santé de reproduction dans l'Ogooué Maritime	634 250	634 250	634 250	634 250	0	0
Recensement des enseignants d'éducation citoyenne, sensibilisations diverses et animation CLAC dans le Woleu-Ntem	1 106 250	1 106 250	1 106 250	1 106 250	0	0
<b>Total des crédits de titre 3 consommés</b>	<b>53 957 200</b>	<b>53 957 200</b>	<b>28 006 643</b>	<b>28 006 643</b>	<b>-25 950 557</b>	<b>-25 950 557</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :**

Inscrite à hauteur de **53 957 200 FCFA** en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, la dotation en titre 3 (biens et services), nette de la réserve, du programme est de **51 259 340 FCFA**. Sur cette base, les crédits consommés en 2015 sont de **28 006 643 FCFA** (soit 54,6%).

Avec ce niveau d'exécution, **19 385 047 FCFA** ont été consacrés aux activités permanentes du programme et **8 145 973 FCFA** aux activités liées à l'atteinte des résultats. Toutefois, le financement de l'atteinte de certains résultats annuels a été assuré par des partenaires intérieurs et extérieurs à hauteur de **13 810 000 F CFA** et par la Mission « provisions » pour un montant de **70 000 000 FCFA**.

L'exécution du titre 3 se présente comme suit :

❖ **Action 1 Alphabétisation : 7 387 675 FCFA**

- *Mise en place du cadre juridique* (objectif 1) : 462 675 FCFA
- *Séances de formation dans les centres d'alphabétisation des services provinciaux* (objectif 4) : 5 575 000 FCFA
  - séance de formation des adultes dans les centres d'alphabétisation dans l'Estuaire (centres d'alphabétisation d'Akébe-Ville, de Nkembo, de Derrière la Prison et de la SNI Owendo) : 742 500 FCFA (achat de matériel didactique : craie, livre...);
  - séances de formation des adultes dans les centres d'alphabétisation dans le Haut-Ogooué (centre de Franceville) : 1 035 750 FCFA (achat de matériel didactique : boîtes de bâtons de craie, livres...);
  - séances de cours d'alphabétisation dans des classes d'école (centre de Lambaréné) du Moyen-Ogooué: 500 000 FCFA (achat de matériel didactique : boîtes de bâtons de craie, livres...);
  - séances de formation des adultes au centre d'Alphabétisation dans la Nyanga (centre de Tchibanga) : 500 000 FCFA (achat de matériel didactique : boîtes de bâtons de craie, livres);
  - séances de formation des adultes au centre d'alphabétisation dans l'Ogooué-Ivindo (centre de Makokou) : 500 000 FCFA (achat de matériel didactique : boîtes de bâtons de craie, livres...);
  - séances de formation des adultes au centre d'Alphabétisation dans l'Ogooué-Lolo (Koula-Moutou) : 706 250 FCFA (achat de matériel didactique : boîtes de bâtons de craie, livres...);
  - séances de formation des adultes aux centres d'Alphabétisation dans l'Ogooué-Maritime (centres de Port-Gentil) : 484 250 FCFA (achat de matériel didactique : boîtes de bâtons de craie, livres...);
  - séances de formation des adultes aux centres d'alphabétisation dans le Woleu-Ntem (centre d'Oyem et centre de Bitam) : 1 106 250 FCFA (achat de matériel didactique : boîtes de bâtons de craie, livres...).
- *Conception et évaluation des projets d'animation, de formation et d'alphabétisation* : 600 000 FCFA (150 000 FCFA papeterie et 450 000 FCFA fournitures de bureau)
- *Renforcement des capacités des agents du programme* (objectif 6) : 750 000 FCFA

❖ **Action 2 Mobilisation sociale : 20 618 968 FCFA**

- sensibilisation sur l'éducation à la citoyenneté : 438 298 FCFA
- Renforcement des capacités des agents du programme : 920 000 FCFA
- *Journée Nationale du Drapeau 2015* : 11 180 670 FCFA

Dans le PAP 2015, le coût prévu pour l'organisation de Journée Nationale du Drapeau était de 8 000 000 FCFA, mais ce coût a été augmenté. Il est passé de 8 000 000 FCFA à 11 180 670 FCFA, soit 3 180 670 FCFA en plus.

Les dépenses liées à l'organisation de cette journée sont les suivantes :

- dotation au Ministère de la Défense, 1 000 000 FCFA;
- pavoisement et logistique: 1 530 000 FCFA;
- impression (confection) drapeau gabonais : 1 200 000 FCFA;
- prestation artistique : 1 020 000 FCFA ;
- collation : 1 033 486 FCFA;
- communication : 170 000 FCFA ;
- supports médiatiques : 600 000 FCFA ;
- fournitures de bureaux : 432 184 FCFA ;
- dispositif de secours : 200 000 FCFA ;
- service d'ordre : 195 000 FCFA ;
- mobilisation sociale : 400 000 FCFA ;
- impressions (banderoles et tee-shirts) : 3 400 000 FCFA.

- Sensibilisation et animation CLAC dans l'Estuaire : 920 000 FCFA

Dans cette province, sept (7) activités de sensibilisation et d'animation dans les quartiers, les écoles et les centres d'alphabétisation ont été réalisées. Évaluation des activités menées dans l'Estuaire et animation du CLAC de Ntoun; 681 610 FCFA : ce montant correspond au total des dépenses des activités mentionnées ci-dessous (344 285 FCFA pour l'ensemble des activités menées en mobilisation sociale et 337 325 FCFA pour le programme d'activités du CLAC de Ntoun), soit un écart de 238 390 FCFA du montant donné par Vectis (920 000 FCFA).

- Campagne sur les grossesses à risque : 38 500 FCFA (papeterie, transport et fournitures diverses);
  - campagne sur le comportement à tenir en public, sensibilisation sur le paludisme et l'entrepreneuriat féminin: 408 020 FCFA (papeterie, transport et fournitures diverses);
  - sensibilisation sur le VIH/SIDA et les MST ou IST, insécurité alimentaire aux abords des établissements, campagne sur les maladies contagieuses (la rougeole, la varicelle, le virus Ébola, la tuberculose et la fièvre typhoïde) : 49 310 FCFA (papeterie, transport et fournitures diverses);
  - sensibilisation sur les jeunes et la sexualité et campagne sur les dangers de l'alcool et du tabac en milieu scolaire: 40 180 FCFA (papeterie, transport et fournitures diverses).
  - évaluation des activités :
  - campagne sur les dangers de l'alcool et du tabac en milieu scolaire : 38 575 FCFA (papeterie, transport et fournitures diverses);
  - l'importance de l'école chez les jeunes filles : 38 500 FCFA (papeterie, transport et fournitures diverses);
  - campagne contre l'insalubrité dans les bars, les restaurants et autres lieux publics : 38 400 FCFA (papeterie, transport et fournitures diverses).
  - animation CLAC, 337 325 FCFA :
  - lecture : 85 000 FCFA (papeterie et achat de livres);
  - animation culturelle : 187 000 FCFA (papeterie);
  - concours d'orthographe : 20 325 FCFA (achat de jeux de société).
- *Sensibilisation et animation CLAC dans le Haut-Ogooué* : 1 553 250 FCFA (papeterie et fournitures de bureaux).

Les six (6) activités de sensibilisation dans cette province, concernent le planning-familial, l'importance de l'eau potable, la maladie à virus Ébola, la lutte contre le VIH/SIDA dans les salons de coiffure-manucure-pédicure, l'insalubrité et l'animation dans le CLAC d'Okondja.

- *Sensibilisation et animation CLAC dans le Moyen-Ogooué* : 920 000 FCFA (papeterie et fournitures de bureaux).

Les 5 activités de sensibilisation et d'animation ont eu lieu dans les quartiers, les églises, les écoles (affiches et annonces et entretien avec les chefs de quartiers invitant les populations à se faire inscrire aux cours d'alphabétisation). Elles concernaient la participation à la journée nationale du drapeau, la lutte contre le VIH/SIDA dans les écoles Adouma et Lalala, la lutte contre EBOLA (traduction des messages en langue) et l'animation dans le CLAC de Lambaréné.

- *Diffusion des émissions socio-éducatives et animation CLAC dans la Nyanga* : 920 000 FCFA (papeterie et fournitures de bureaux)

Dans la Nyanga, une diffusion des émissions socio-éducatives sur la radio locale et l'animation dans le CLAC de Tchibanga ont été réalisées.

- *Sensibilisation et animation CLAC dans l'Ogooué Ivindo* : 920 000 FCFA

Dans l'Ogooué-Ivindo, une campagne de sensibilisation sur le virus Ebola (600 000 FCFA), des spots éducatifs à Radio 6 et l'animation dans le CLAC de Makokou constituent les activités réalisées.

- *Diffusion des émissions socio-éducatives et animation CLAC dans l'Ogooué-Lolo* : 1 106 250 FCFA (papeterie et fournitures de bureaux)

Dans l'Ogooué-Lolo, la diffusion des émissions éducatives (santé ; éducation, Art et Culture) à la radio locale (Radio7) et l'animation dans les CLAC de Lastourville et de Koulamoutou sont les activités réalisées.

- *Enquête sur les violences sexuelles en milieu scolaire et sensibilisation sur la culture de la paix, la santé de reproduction dans l'Ogooué Maritime* : 634 250 FCFA (papeterie et fournitures de bureaux).

Les activités réalisées dans cette province sont : une enquête sur les violences sexuelles en milieu scolaire, la sensibilisation sur la culture de la paix et la santé de reproduction.

- *Recensement des enseignants d'éducation citoyenne, sensibilisations diverses et animation CLAC dans le Woleu-Ntem* : 1 106 250 FCFA (papeterie et fournitures de bureaux)

Dans le Woleu-Ntem, unrecensement des enseignants d'éducation citoyenne dans les lycées et collèges, des sensibilisations contre le VIH/SIDA en milieu scolaire et sur la vaccination contre la polio et l'animation dans les CLAC d'Oyem et de Bitam constituent les activités réalisées.

Il est à noter que le dossier des dépenses lié à l'organisation de la journée internationale de l'Alphabétisation n'a pas abouti bien que cet événement ait eu lieu. Il a été préfinancé par les fournisseurs à hauteur de 3 500 000 FCFA à l'instar de l'édition 2014. Aussi, le programme a des arriérés de paiement de 7 625 000 FCFA pour les éditions 2014 et 2015.

Par ailleurs, plusieurs activités programmées n'ont pu être réalisées en raison du dysfonctionnement du système d'information Vectis, du non respect des délais de traitement de dossiers, du changement en cours d'année des responsables des unités opérationnelles et le délai d'appropriation de la procédure d'exécution. Il s'agit notamment :

- de la caravane de sensibilisation dans 2 chefs-lieux de province : 5 453 000 FCFA ;
- des journées socio-éducatives : 9 561 702 FCFA ;
- des séminaires et colloques : 2 500 000 FCFA.

#### TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 : Alphabétisation						
Transfert CREAA	2 250 000	2 250 000	0	0	-2 250 000	-2 250 000
<b>Total des crédits de titre 4 consommés</b>	<b>2 250 000</b>	<b>2 250 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 250 000</b>	<b>-2 250 000</b>

#### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le titre 4 (transfert) concerne les cotisations internationales dont le bénéficiaire est le Conseil Régional pour l'Education et l'Alphabétisation en Afrique (CREAA). En 2014 et 2015, des crédits prévus pour ce titre n'ont pas été engagés par méconnaissance de la procédure. En conséquence, le Programme se trouve avec deux années d'arriérés de paiement.



## TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme ne dispose pas de dépenses d'investissement.

## BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

**OPERATEUR XXXXXXXXXXXXXXXX**

Le programme ne dispose pas d'opérateurs

# PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Soutien et Pilotage des politiques de la mission concourt de manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers et organise les fonctions support du ministère. La particularité de ce programme est qu'il regroupe les moyens transversaux bénéficiant à l'ensemble des programmes (rattachés au Ministère de la Culture, des Arts et de l'Éducation Civique) de la mission « Culture » et « Éducation Populaire » qu'il n'est pas possible de ventiler au sein des programmes opérationnels. Le programme est en cohérence avec les programmes « Culture » et « Éducation Populaire ». Le programme met à la disposition des autres programmes des missions d'expertise et de compétences dans les domaines ci-après : juridique, communication, systèmes d'informations, patrimoine mobilier et immobilier, ressources humaines et financier.

#### Acteurs et pilotage du programme

Le programme est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du Ministère. Les services concernés par la mise en œuvre du programme sont : le Secrétariat Général, la Direction de la Coopération Culturelle, la Direction Centrale du Personnel, la Direction Centrale des Affaires Financières, la Direction des Services Provinciaux, la Direction Centrale des Systèmes d'Informations, le service du courrier, de la documentation et des archives.

Les autres services du programme sont le Cabinet du ministre et l'Inspection Générale. Dans le cadre de la gouvernance opérationnelle, de l'amélioration de la qualité de service, de la maîtrise des dépenses publiques et du développement de la performance globale par la modernisation de l'administration du Ministère, les actions suivantes ont été engagées :

- Recensement physique du personnel ;
  - La mise à disposition du matériel informatique par l'ANINF.
- Le champ du programme recouvre :
- Le contrôle et le suivi des activités des Services du Ministère (Inspection Générale)
  - La coordination des activités des services centraux et déconcentrés du Ministère(SG)
  - L'élaboration, le suivi de l'exécution du budget, la gestion des moyens généraux et du patrimoine affectés au Ministère (DCAF) ;
  - L'élaboration, le suivi et l'application des textes dans les domaines de compétences du Ministère (Cabinet du Ministre) ;
  - La gestion des ressources humaines du Ministère (DCP);
  - La gestion du système d'informations et de télécommunication du Ministère(DCSI) ;
  - La gestion du courrier, de la documentation et des archives du Ministère (service du courrier) ;
  - La dynamisation de la Coopération Culturelle entre l'Etat et les autres pays et organismes internationaux (Direction de la Coopération) ;
  - La coordination entre les services centraux et les services déconcentrés(DSP).

Le programme ne recouvre pas :

- La mise en œuvre des politiques culturelles et d'éducation populaire ;
- L'inventaire, la collecte, la conservation et la promotion du patrimoine culturel;
- La mobilisation sociale et l'alphabétisation.

La mise en œuvre du programme est réalisée au moyen des budgets mis à la disposition de chaque unité administrative. Cette mise en œuvre fait intervenir certaines administrations partenaires : ANINF, DGB.

Le Responsable du programme soutien et pilotage est **M.**, Secrétaire Général.

## PRESENTATION DES ACTIONS

En ce qui concerne la mise en place de la Budgétisation par Objectif de Programme en vue d'une nouvelle politique de la gestion des finances publiques, le programme Pilotage et Soutien vise à « assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère à travers l'amélioration de la qualité du service public, la maîtrise des dépenses publiques » et « l'optimisation de la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère ». Ce programme est structuré en deux(2) actions principales :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

### **ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle**

Cette fonction recouvre :

- Le contrôle et le suivi de la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère
- La mise à jour des manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général ;
- L'élaboration et le suivi des projets de textes initiés par le Ministère ;
- La mise en application de la réglementation en vigueur
- La centralisation de l'information juridique relative aux domaines de compétences du Ministère.

Cette action est placée sous la tutelle du cabinet du Ministre et est dirigée par le Directeur de Cabinet. L'autre entité concernée par cette action est l'Inspection Générale des Services.

### **ACTION N° 2 : Coordination administrative**

Cette fonction recouvre :

- les coordinations des politiques culturelles et d'éducation populaire, le suivi et l'exécution de celles-ci au niveau central et au niveau des services déconcentrés ;
- La coordination des politiques en matière de gestion des ressources humaines ;
- La coordination des politiques en matière de gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine ;
- La coordination de la gestion des systèmes d'information, de télécommunication et de bureautique ;
- La coordination de la communication au sein du Ministère ;
- La coordination de la gestion du courrier, de la documentation et des archives du Ministère ;
- La coordination en matière de coopération culturelle internationale.

Cette action est placée sous la responsabilité du Secrétariat Général et est dirigée par le Secrétaire Général Adjoint 2.

Les autres entités mobilisées sont : la Direction de la Coopération Culturelle, la Direction Centrale du Personnel, la Direction Centrale des Affaires Financières, la Direction des Services Provinciaux, la Direction des Systèmes d'information, le service du courrier, de la documentation et des archives.

Les textes d'orientation qui présentent les politiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- Le PSGE
- Le texte organique du Ministère (Décret n° 01718 / PR / MCAEP du 30/12/1982).

Le programme Pilotage et Soutien des Politiques de la Culture et d'Education Populaire a pour finalité de porter les actions des entités administratives et techniques du Ministère. Il prend en compte la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent, du Plan de Travail Gouvernemental, du Plan de Travail Ministériel et des orientations données par le Ministre, Responsable de la Mission Culture, Arts et Education Populaire.

### Les attentes du personnel / agents sont les suivantes :

- Amélioration des conditions de travail : espace (bureaux,), matériels et équipements de travail,
- (informatique, roulant, communication,) ;
- Gestion et suivi des plans de carrières ;
- Renforcement des capacités ;
- Implication dans les équipes de travail du Ministère.

### Les attentes des entités :

- L'élaboration d'un nouveau texte organique du Ministère ;
- Le renforcement du cadre réglementaire (conventions, partenariats, etc.) ;
- La mise en place des procédures internes, (contrôle et suivi des activités, suivi du plan de carrière,);
- Une meilleure gestion de l'information et de la communication (en interne et en externe) ;
- Un recrutement adéquat et une répartition des effectifs selon le profil ;
- Une collaboration effective entre les entités du Ministère ;
- Le respect de la hiérarchie ;
- L'élaboration et l'application des outils/procédures de suivi-évaluation des projets émis par ces entités ;
- Forte implication des partenaires techniques et financiers dans la réalisation des projets du Ministère.

### Les attentes des partenaires :

La mise en place d'un cadre d'échanges et de concertation.

### Les attentes des opérateurs :

Le programme ne dispose pas d'opérateurs

### Les points forts :

- Existence d'un local abritant le siège du Ministère ;
- Existence d'une administration structurée ;
- Ressources Humaines effectives ;
- Parc informatique de 50 ordinateurs.

### Les points faibles :

- Vétusté et exigüité des locaux abritant les services du Ministère;
- Installations électriques, sanitaires, téléphoniques défectueuses et insuffisantes ;
- Matériel roulant, mobilier de bureau et parc informatique.
- Caducité du texte organique et autres textes réglementaires ;
- Recrutement et déploiement inadéquat du personnel ;
- Renforcement des capacités du personnel insuffisant
- Irrégularité des sessions internes de formation à l'intention des agents ;
- Obsolescence des outils de travail : mobiliers de bureaux, climatisation, téléphone, ...
- Absence totale de matériel roulant ;
- Absence de connexion internet.
- Les faits marquants récents :
- Réorganisation du Gouvernement avec la nomination d'un Ministre de la Culture, des Arts et de l'Education Civique ;
- Nomination d'un Directeur Central des Systèmes d'information ;
- Nomination d'un Secrétaire Général et de deux Adjoints ;
- Rattachement de la Direction de l'Education à la Citoyenneté ;
- Réception de 50 ordinateurs remis par l'ANINF ;
- La Caravane Civique sur la dépravation des mœurs (Lambaréné, août 2014) ;
- Journée Nationale du Drapeau, 5ème édition ;
- La Parade Culturelle de l'Indépendance an 54 ;

### Modalités de gestion :

La mise en œuvre du Programme Soutien et Pilotage des politiques culturelles, artistique et d'éducation populaire relève de la responsabilité du Secrétariat Général et des différents responsables (Directeur de Cabinet, Inspecteur Général des Services), des autres responsables des directions et services rattachés au

Secrétariat Général. Ces responsables sont chargés de conduire les unités opérationnelles des actions. Ils disposent pour la plupart, de budgets opérationnels.

- Organisation de séances de travail avec les acteurs du Programme ;
- Production de supports (tableau de bord, reporting papier ou informatisé, etc.) ;
- Renforcement des capacités des acteurs du Programme (contrôle de gestion, conduite de projet, démarche qualité et gestion par objectif,...).

## ENJEUX

---

▪ **Enjeu 1** : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;

▪ **Enjeu 2** : Développer la performance globale à travers la modernisation de l'administration du Ministère.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N°1 : Actualiser le cadre législatif et réglementaire de la Mission Culture, Arts et Education Populaire

OBJECTIF N°2 : Elaborer le manuel de procédures de contrôle et d'organisation des services

OBJECTIF N°3 : Définir une politique novatrice de gestion des Ressources Humaines

OBJECTIF N°4 : Améliorer la gouvernance, des systèmes d'informations et de gestion des moyens à la disposition de la mission

OBJECTIF N°5 : Moderniser le système de gestion du courrier, des archives et autres documents Administratifs

OBJECTIF N°6 : Capitaliser la Coopération culturelle

OBJECTIF N°7 : Améliorer la coordination de l'activité des services déconcentrés

## AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

---

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Actualiser le cadre législatif et réglementaire de la mission Culture, Arts et Education Populaire**

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Elaboration du nouveau texte organique de la Mission ;
- Résultat annuel 2 : Coordination de l'élaboration de deux (2) projets de lois portant statut de l'artiste, ainsi que sur le fonds d'aide à la création artistique et le soutien aux initiatives culturelles ;
- Résultat annuel 3 : Coordination de l'élaboration de quatre (4) textes réglementaires (Programmes Culture et Education Populaire).

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Un nouveau texte organique de la Mission a été élaboré (Résultat atteint)
- Résultat annuel 2 : Aucune Coordination d'élaboration de quatre (4) textes réglementaires (Programmes Culture et Education Populaire) n'a été réalisé,
- Résultat annuel 3 : Trois textes réglementaires ont été réalisés.

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes organiques de la Mission élaboré	nombre	ND	ND	1	1	0	1	2
Nombre de projets de loi élaborés	nombre	ND	ND	2	0	2	2	4
Nombre de textes réglementaires élaborés	nombre	ND	ND	4	3	-1	4	8
Nombre de textes et projets de loi élaborés	%	ND	ND	7	0	7	100	100

**Source des données** : rapport d'activité trimestriel

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus en 2015 sont présentés ci-dessus. Les résultats annuels 1 et 3 ont été réalisés entièrement pour l'un et partiellement pour l'autre. Ici, l'écart est nul pour le premier et de 1 texte pour le dernier.

Résultat annuel 1 : Le nouveau texte organique du ministère est disponible. Cette performance a été obtenue grâce à l'engagement personnel du chef de Mission et à la mobilisation des agents.

Résultat annuel 2 : il n'a pas été atteint du fait du renvoi des projets de texte concernés pour vice de procédure ;

Résultat annuel 3 : trois textes organiques des trois nouvelles directions générales prévues par le nouveau texte organique de la mission ont été réalisés suivant le même processus. L'écart est de 1 entre les prévisions et les réalisations

Les principales difficultés sont de s'accorder sur les attributions de chaque direction et service.

Nous pouvons dire que l'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie car le niveau de résultat atteint est très significatif.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Elaborer le manuel de procédures et d'organisation des services**

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Coordination de l'élaboration des manuels de procédures sectorielles ;
- Résultat annuel 2 : Elaboration du manuel de procédures de la Mission.

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : La coordination des manuels de procédures sectorielles n'a pas été faite.
- Résultat annuel 2 : L'élaboration du manuel de procédures de la Mission n'a pas été réalisée.

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures sectorielles élaborés	nombre	ND	ND	10	0	10	10	10
Nombre de manuel de procédures de la Mission élaborés	nombre	ND	ND	1	0	1	1	1

**Source des données** :

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : le résultat n'a pas été atteint du fait du changement de chef de file en cours d'année. Cependant, au niveau de la recherche documentaire, un guide d'élaboration des procédures est disponible ainsi que dix (10) modèles de manuels validés d'autres pays. L'ensemble des organigrammes accompagnés des charges de chaque entité organique sont également disponibles.



Résultat annuel 2 : l'atteinte de ce résultat était conditionnée par le résultat annuel 1.

.Cet objectif est fusionné avec l'objectif N°1 en 2016.

### OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Définir une politique novatrice de gestion des Ressources Humaines

#### Niveau de réalisation des résultats annuels

##### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Recensement physique plus efficace du personnel,
- Résultat annuel 2 : Mise en place d'un fichier du personnel plus opérationnel (avec dossiers physiques et fiches de poste);
- Résultat annuel 3 : Organisation d'une session de renforcement de capacité ;
- Résultat annuel 4 : Redéploiement mieux adapté du personnel ;

##### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 978 agents toutes catégories confondues ont été recensés;
- Résultat annuel 2 : atteint partiellement : fichier du personnel plus opérationnel, 849 dossiers physiques ont été constitués mais les fiches de postes n'ont pas été élaborées ;
- Résultat annuel 3 : une session de renforcement de capacité a été organisé;
- Résultat annuel 4 : Aucun redéploiement du personnel n'a été effectué.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents recensés	nombre	ND	ND	1100	978	-122	200	1400
Nombre de dossiers physiques constitués	nombre	ND	ND	1100	849	-251	200	1400
Nombre de fiches de poste élaborés	nombre	ND	ND	1100	0	-1100	100	1300
Nombre de sessions de formation organisées	nombre	ND	ND	2	1	-1	1	4

ND : non disponible

**Source des données** : Direction centrale du Personnel

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : Le nombre d'agents recensés est de 978, toutes catégories confondues (fonctionnaires, contractuels, et main d'œuvre non permanente). L'écart, par rapport à la cible est de 122 agents. Ce résultat a pu être obtenu par le croisement des fichiers de la Fonction Publique, de la solde, du Ministère de la Culture, du Ministère de l'Education et du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les difficultés rencontrées ont été :

- La non actualisation des fichiers de la solde et de la Fonction Publique puisqu'il y'a eu des cas où l'agent est régulièrement recruté à la Culture mais n'a aucune trace dans ces fichiers ;
- L'identification physique ;
- La localisation géographique;
- La faible quantité des fournitures bureautiques ;
- Le retard considérable de la disponibilité des fournitures bureautiques ;
- L'absence des moyens de déplacement.

Résultat annuel 2 : le fichier du personnel actualisé existe, seuls 849 dossiers physiques ont été constitués, soit un écart est de 129 dossiers. Ce résultat a été obtenu grâce à un état des lieux de l'existant ; un tri effectué en regroupant les dossiers complets, les incomplets, les dossiers vides, les dossiers non constitués des personnes existantes, les dossiers éteints. La difficulté a été la réaction tardive de certains agents. Les fiches de poste n'ont pas été élaborées, les DCRH étant toujours en attente des fiches de poste standard provenant de la Fonction Publique.

Résultat annuel 3 : la session de renforcement des capacités prévue a été organisée. Cette formation destinée à l'ensemble des agents du ministère, s'articulait autour de la rédaction administrative et les usages protocolaires.

Résultat annuel 4 : le redéploiement n'a pas été effectué du fait du manque des structures d'accueil et de l'inadéquation entre les besoins exprimés et les profils d'agents disponibles.

L'objectif a une bonne probabilité d'être atteint, la mise en place des DCRH étant un levier non négligeable.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Améliorer la gouvernance, des systèmes d'informations et de gestion des moyens à la disposition de la mission

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Cohérence dans la préparation du budget conformément aux orientations contenues dans le PSGE et celles de la Direction de la Préparation et de la Programmation du Budget(DPPB) ;
- Résultat annuel 2 : Suivi dans l'exécution du budget
- Résultat annuel 3 : Documents de synthèse de la situation financière produits de façon régulière et validés;
- Résultat annuel 4 : Elaborer 13 rapports diagnostic d'analyse de l'existant ;
- Résultat annuel 5 : Elaborer 13 rapports diagnostic d'analyse des besoins
- Résultat annuel 6 : Elaborer 13 cahiers de charges
- Résultat annuel 7 : Avoir rédigé le rapport détaillé du portefeuille de projets (applications métier, réseaux, processus d'information...)

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Aucune stratégie de préparation du budget conformément aux orientations contenues dans le PSGE n'a été élaboré ;
- Résultat annuel 2: Suivi dans l'exécution du budget (ND) ;
- Résultat annuel 3 : Aucun documents de synthèse de la situation financière n'a été produit;
- Résultat annuel 4 : treize (13) rapports diagnostic d'analyse de l'existant ont été élaborés;
- Résultat annuel 5 : treize (13) rapports diagnostic d'analyse des besoins ont été élaborés;
- Résultat annuel 6 : Aucun cahier de charge n'a été élaboré ;
- Résultat annuel 7 : Aucun rapport détaillé du portefeuille de projets n'a été élaboré.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Proportion des projets inscrit conformément au PSGE	%	ND	ND	100%	ND	ND	100%	100%
Proportion de cohérence du budget préparé	%	ND	ND	100%	ND	ND	100%	100%
Taux d'exécution des crédits	%	ND	ND	100%	ND	ND	100%	100%
Nombre de documents de synthèse produits et validés	nombre	ND	ND	6	ND	ND	6	6
Nombre de rapports diagnostic de l'analyse de l'existant par entité administrative	Rapport	ND	ND	13	13	0	13	13
Nombre de rapports diagnostic de l'analyse des besoins par entité administrative	Rapport	ND	ND	13	13	0	13	13
Nombre de cahiers de charge réalisés par entité administrative	Cahier de charge	ND	ND	13	0	13	13	13
Nombre de Rapports détaillés du portefeuille de projets par entité administrative	Rapport	ND	ND	13	0	13	13	13

**Source des données** : DCAF et la Direction centrale des systèmes d'information(DCSI).

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel 4 : rapports diagnostic de l'existant fut totalement réalisé à travers, l'élaboration des fiches de collectes d'information, le renseignement des fiches et la rédaction du rapport diagnostic de l'existant générale issue des treize (13) rapports par entité administrative cible. A ce niveau d'avancement nous validons de 13% de la réalisation du plan d'action.

Résultat annuel 5 : rapports diagnostic de besoins, les fiches de renseignements ont déjà été élaborées puis renseignées. Le rapport diagnostic de besoins générales issue des treize (13) rapports par entité administrative cible a été rédigé. Alors nous justifions un écart nul (0) du fait d'avoir atteint le résultat.

Résultat annuel 6 : aucun cahier de charge n'a été élaboré pour faute de moyen matériel et financier. Toutefois, des TDR ont été élaborés.

Résultat annuel 7 : aucune action n'a été entreprise. Ce résultat dépend de l'élaboration des cahiers de charge. De plus, certaines difficultés ont largement participé au ralentissement de l'objectif, à savoir :

- Retard considérable de la disponibilité des fournitures bureautiques ;
- Faible quantité des fournitures bureautiques ;
- Priorité donnée à la réalisation des activités permanentes et celles liées à l'atteinte de l'objectif BOP ;
- Absence d'investissement pour le matériel et les services informatiques ;

L'objectif d'améliorer la gouvernance, des systèmes d'informations et de gestion des moyens à la disposition de la mission est en bonne voie. Il est à signaler que seuls les deux derniers indicateurs ont été reconduits en 2016. Mais les cibles ont été revues à la baisse.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°5: Moderniser le système de gestion des archives et autres documents administratifs**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel du résultat attendu**

- Résultat annuel 1 : Répertoire, classement et stockage des archives

**Résultat annuel effectivement atteint**

- Résultat annuel 1 : 1475 archives répertoriées, classées et stockées

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'archives répertoriés, classés et stockés	nombre	ND	ND	2000	1475	525	2000	3000
Qualité de classement et de stockage des documents et archives (par thème, nature du document,...)	Mauvaise Bonne Excellente	ND	ND	Mauvaise Bonne Excellente	Mauvaise	Mauvaise	Bonne	Excellente

**Source des données** : Service du courrier et des archives

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat annuel :

L'indicateur 1 : 1475 archives ont été répertoriées sur les 2000, soit un pourcentage de 73,75 % conformément aux activités réalisées en 2015. En effet, l'action une (1) du plan d'action qui consistait à réaliser un état du système de gestion du courrier et d'archivage des documents administratif fut effective, grâce à l'inventaire des archives existantes. Cependant le manque de diligence dans l'exécution des activités justifie l'écart obtenu de 525 documents non archivés, répertoriés, classés et stockés.

La difficulté majeure rencontrée est la faible quantité des fournitures bureautiques reçues pour la reprographie des documents d'archivage.

L'indicateur 2 : L'action deux (2) du plan d'action intitulée, le plan d'amélioration du système d'archivage n'a pas

atteint une réalisation satisfaisante. Le résultat obtenu est du niveau « mauvais ».

Les difficultés rencontrées :

- Absence d'investissement du Matérielle d'archivage et d'équipement de bureau de qualité ;
- Absence de Matériel roulant pour le transport des archives;
- Manque de salle d'archivage.

En raison de toutes ces difficultés, l'objectif de moderniser le système de gestion des archives et autres documents administratifs a été supprimé en 2016.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Capitaliser la coopération culturelle

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Identification des accords culturels existants
- Résultat annuel 2 : Etat de mise en œuvre de la coopération culturelle
- Résultat annuel 3 : Amélioration de la collaboration avec les autres administrations publiques et avec le secteur privé
- Résultat annuel 4 : Amélioration de la communication interne et externe.

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 32 accords culturels existants ont été identifiés
- Résultat annuel 2 : 52,62% de mise en œuvre des accords culturels ont été réalisés;
- Résultat annuel 3 : 54% d'amélioration de la collaboration de coopération culturelle ont été réalisés;
- Résultat annuel 4 : 15% d'amélioration de la communication interne et externe ont été réalisés.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'accords de coopération culturelle identifiés	nombre	ND	ND	20	32	12	10	30
Taux de réalisation de l'état de mise en œuvre de la coopération culturelle	%	ND	ND	100	52,62	47,38	15	100
Taux d'amélioration de la collaboration avec les autres administrations publiques et avec le secteur privé	%	ND	ND	100	54	46	25	100
Taux d'amélioration de la communication interne et externe	%	ND	ND	100	45	85	25	100

**Source des données** : rapport d'activité trimestriel

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel 1, a été atteint. 32 accords de coopération culturelle ont été identifiés pour une prévision cible de 20 accords. Cela s'explique par la forte sollicitation de la Direction de la Coopération Culturelle par Ministère des Affaires Etrangères et des institutions internationales (OIF et UNESCO) pour la participation à l'élaboration des protocoles d'accords de coopération.

Le résultat annuel 2, atteint un taux de réalisation de 52,62 % à travers l'adhésion et l'acceptation des protocoles d'accord ayant les priorités de mise en œuvre des grands axes de la politique culturelle au Gabon. L'écart obtenu est de 47,38%, cela se justifie par l'accent mis sur les accords en relation directe avec la mise en œuvre des grands axes de la politique culturelle.

Le résultat annuel 3, a atteint 54 % de mise œuvre de l'opérationnalisation de la politique des industries culture en République Gabonaise. En effet, l'assistance du secteur privé dans l'enquête des industries culturelles à permis d'accroître les protocoles d'accord culturelle entre le publique et privé. Cependant, 46 % d'accords n'ont pas collaborés dans cette orientation stratégique ministérielle des industries culturelles.

Le résultat annuel 4, a atteint 15 % d'actions réalisées pour l'amélioration de la communication interne. La mise en place d'une infrastructure de télécommunication IPT (téléphone via internet) et numérique (mail administratifs) a permis d'accroître les échanges internes.

La communication externe : a atteint 30% le service relation publique et de la presse a été au cœur de l'activité ministérielle durant l'année à travers la médiatisation des activités et la publication des articles de presse. Ces publications récupérés et intensifiés par les réseaux sociaux ont permis aux services relation publique et presse d'accroître la communication du Ministère de la Culture des Arts et de l'Education civique au près des usagés.

Difficultés constatés parmi lesquelles on note :

- Retard considérable de la disponibilité des fournitures bureautique ;
- Faible quantité des fournitures bureautique ;
- Dualité constante de réalisation prioritaire entre les activités quotidiennes et l'objectif BOP ;
- Absence de moyen de communication externe;
- Absence de financement de mission.

L'objectif Capitaliser la coopération culturelle de la mission est en bonne voie. Son état de réalisation est de 46 % conformément aux activités du plan d'action réaliser en 2015.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : Améliorer la coordination de l'activité des services déconcentrés

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Etat des lieux des services déconcentrés (activités, personnels, locaux et équipements, etc.).

#### Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 1 rapport Etat des lieux des services déconcentrés (activités, personnels, locaux et équipements, etc.)

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de rapports sur L'état des lieux des services déconcentrés reçus	nombre	ND	ND	1	1	0	1	9

**Source des données** : Direction des Services Provinciaux.

### Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Résultat annuel : le résultat annuel a été atteint. En effet, tous les services provinciaux ont régulièrement transmis leurs rapports.

Difficultés sont :

- Manque de moyens de communication (téléphone, internet les services provinciaux ne sont pas connectés au RAG, ce qui entraine la lenteur dans l'expédition des courriers).
- Faible quantité des Moyens Financiers ;

L'activité consistant à harmoniser les orientations et l'élaboration du chronogramme des activités des services provinciaux a été réalisée en collaboration avec les deux directions générales de la mission qui déclinent les activités à mener dans ces services ; Celle de la rédaction et la transmission des rapports d'activités trimestrielles à la hiérarchie a pu aussi être réalisée.

Le résultat annuel a été atteint, l'objectif pluriannuel est sur la bonne voie malgré les difficultés existantes.  
L'objectif est reconduit pour l'année 2016.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
<b>6.304.1</b> <i>Pilotage de la stratégie ministérielle</i>	<b>345 007 600</b>	<b>25 326 875</b>	<b>-319 680 725</b>	<b>345 007 600</b>	<b>25 326 875</b>	<b>- 319 680 725</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	15 108 000	2 563 000	-12 545 000	15 108 000	2 563 000	-12 545 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	29 899 600	22 763 875	- 7 135 725	29 899 600	22 763 875	- 7 135 725
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	-	- 300 000 000	300 000 000	-	- 300 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>6.304.2</b> <i>Coordination administrative</i>	<b>56 979 100</b>	<b>32 171 709</b>	<b>-24 807 391</b>	<b>56 979 100</b>	<b>32 171 709</b>	<b>-24 807 391</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	17 448 000	17 142 000	- 306 000	17 448 000	17 142 000	- 306 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	39 531 100	15 029 709	-24 501 391	39 531 100	15 029 709	-24 501 391
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>Total pour le Programme</b>	<b>401 986 700</b>	<b>57 498 584</b>	<b>-344 488 116</b>	<b>401 986 700</b>	<b>57 498 584</b>	<b>-344 488 116</b>
<b>dont :</b>						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	32 556 000	19 705 000	-12 851 000	32 556 000	19 705 000	-12 851 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	69 430 700	37 793 584	-31 637 116	69 430 700	37 793 584	-31 637 116
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	-	- 300 000 000	300 000 000	-	- 300 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source : système d'information Vectis

Nb : \* crédits consommés=ordonnancés

### Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **401 986 700 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget du programme pilotage et soutien a été exécuté à hauteur de **57 498 584 FCFA**, soit un écart de **344 488 116 FCFA**. L'exécution des crédits du programme ressort à 14,3 % du montant autorisé.

Toutefois, les crédits nets de la réserve s'élèvent à **353 515 165 FCFA**, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Sur cette base, le niveau d'exécution de **57 498 584 FCFA** représente 16,3 % de ce montant.

L'écart entre l'exécution et le niveau autorisé, se justifie par :

- La non levée de la réserve obligatoire;
- L'instabilité de l'application Vectis ;
- Les lourdeurs administratives (dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, non respect des délais d'exécution par étape) ;
- Le retard pris dans l'engagement des dossiers de dépense ;
- La non-exécution des crédits d'investissement.

L'écart au niveau de l'action 1 (Pilotage de la stratégie ministérielle) entre l'exécution et le niveau autorisé, évalué à 319 680 725 FCFA (93% du montant autorisé), se justifie essentiellement par la non-exécution des crédits d'investissement.

L'écart au niveau de l'action 2 (Coordination administrative) entre l'exécution et le niveau autorisé, chiffré à - 24 807 391 FCFA (44%), est imputable au retard accusé dans les engagements, la lourdeur administrative et l'instabilité de l'application Vectis.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et du titre		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
<b>N°6.304</b>	<b>Pilotage et Soutien aux politiques de culture et d'éducation populaire</b>	<b>401 986 700</b>	<b>- 344 488 116</b>	<b>-</b>	<b>57 498 584</b>
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	32 556 000	- 12 851 000	-	19 705 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	69 430 700	- 31 637 116	-	37 793 584
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	- 300 000 000	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

### Explication des mouvements de crédits :

Le programme a, dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2015, transféré **344 488 116 FCFA** de crédits disponibles vers la mission « Provisions ».

Ces mouvements de crédits sont repartis comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 12 851 000 FCFA ;
- Titre 3. Dépenses de biens et services : 31 637 116 FCFA ;
- Titre 5. Dépenses d'investissement : 300 000 000 FCFA.

### **Annulations**

Le programme n'a pas effectué d'annulations.

### **Reports**

Le programme n'a pas eu de reports de crédits.



# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>64</b>
Permanents	49	49	57	1	8	7	64
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>99</b>
Permanents	60	60	86	0	13	13	99
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Permanents	10	10	6	0	0	0	6
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	<b>179</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>199</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>7</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>167</b>	<b>167</b>	<b>187</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>206</b>

**Source** : données 2015 DCRH

### Explication des évolutions :

L'effectif du programme pilotage et soutien est de 206 agents, toutes catégories confondues et la Main d'œuvre non permanente (MONP) comprise ; soit une variation nette de 19 agents entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

On observe 21 entrées (8 de catégorie A et 13 de catégorie B) et 2 sorties dont un décès (catégorie A) et une mise à la retraite (MONP).

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

**Opérateur :**

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	999	999	999	999
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	999	999	999	999
<b>Total pour l'opérateur</b>	<b>999</b>	<b>999</b>	<b>999</b>	<b>999</b>
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	999	999	999	999
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	999	999	999	999
<b>Total pour l'opérateur</b>	<b>999</b>	<b>999</b>	<b>999</b>	<b>999</b>
<b>Total pour le programme</b>	<b>999</b>	<b>999</b>	<b>999</b>	<b>999</b>

### Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

**Le programme ne dispose pas d'opérateurs**

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Masse salariale des emplois de l'administration	32 556 000	32 556 000	19 705 000	19 705 000	-12 851 000	-12 851 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2 consommés</b>	<b>32 556 000</b>	<b>32 556 000</b>	<b>19 705 000</b>	<b>19 705 000</b>	<b>-12 851 000</b>	<b>-12 851 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Il s'agit uniquement de la masse salariale de la main d'œuvre non permanente. L'écart s'explique par le fait que la ligne de salaire journalier du cabinet n'a pas été engagée entièrement, seul un bénéficiaire apparaît dans le tableau d'exécution de ce crédit, un seul agent a été payé à l'inspection générale des services et deux agents à la DCRH.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
	ACTION 1: Pilotage de la stratégie ministérielle	29 899 600	29 899 600	22 763 875	22 763 875	-7 135 725
orientation de la politique du ministère	10 414 660	10 414 660	21 663 875	21 663 875	11 249 215	11 249 215
Rédaction d'un nouveau texte organique de la mission	15 000 000	15 000 000	1 100 000	1 100 000	-13 900 000	-13 900 000
Mise en place du manuel de procédures des services de la mission	4 484 940	4 484 940	-	-	-4 484 940	-4 484 940
ACTION 2: Coordination administrative	39 531 100	39 531 100	15 029 709	15 029 709	-24 501 391	-24 501 391
Coordination des activités des services	18 046 309	18 046 309	10 029 709	10 029 709	-8 016 600	-8 016 600
Ratification des accords de coopération culturelle	4 296 959	4 296 959	1 000 000	1 000 000	-3 296 959	-3 296 959
Mise en place d'un fichier gestion des ressources humaine	4 296 958	4 296 958	1 000 000	1 000 000	-3 296 958	-3 296 958
Etude de mise en œuvre des systèmes d'informations	4 296 958	4 296 958	1 000 000	1 000 000	-3 296 958	-3 296 958

Etat des lieux des services déconcentrés	4 296 958	4 296 958	1 000 000	1 000 000	-3 296 958	-3 296 958
Archivage des documents administratifs	4 296 958	4 296 958	1 000 000	1 000 000	-3 296 958	-3 296 958
<b>Total des crédits de titre 3 consommés</b>	<b>69 430 700</b>	<b>69 430 700</b>	<b>37 793 584</b>	<b>37 793 584</b>	<b>-31 637 116</b>	<b>-31 637 116</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :**

Globalement, l'exécution du titre 3 s'élève à **37 793 584 FCFA**, sur les **69 430 700 FCFA** inscrits. La dotation en titre 3 du programme Pilotage et soutien nette de la réserve obligatoire est de **65 959 165 FCFA**.

❖ **Action 1 Pilotage de la stratégie ministérielle : 22 763 875 FCFA**

Dans les crédits de l'action pilotage de la stratégie ministérielle, seules les activités menées par le cabinet du Ministre ont été réalisées à savoir l'orientation de la politique du ministère, les crédits ainsi consommés 22 763 875 FCFA, se décomposent comme suit:

- orientation de la politique du ministère : 21 663 875 FCFA
  - Frais de mission et de déplacement : 13 470 000 FCFA;
  - carburant : 3 150 000 FCFA;
  - papeterie : 2 993 875 FCFA;
  - fournitures informatiques : 1 500 000 FCFA;
  - fournitures de bureaux diverses: 250 000 FCFA,
  - fournitures et entretien bâtiment et équipement administratif : 300 000 FCFA
- Rédaction d'un nouveau texte organique de la mission : 1 100 000 FCFA

Les fournitures informatiques (500 000 FCFA), papeterie (500 000 FCFA) et (100 000 FCFA) ont été consacrés à l'élaboration du nouveau texte organique du ministère (objectif 1).

❖ **Action 2 Coordination administrative : 15 029 709 FCFA**

Les crédits consommés de l'action 2: Coordination administratives ont de 15 029 709 FCFA. Ces crédits ont servi à la réalisation des activités relatives à :

- la coordination des activités des services: 10 029 709 FCFA : fournitures de bureaux, papeterie ;
- la ratification des accords de coopération culturelle (objectif 6) : 1 000 000 FCFA : fournitures de bureaux, papeterie ;
- la mise en place d'un fichier gestion des ressources humaine et une session de renforcement de capacité (objectif 3): 1 000 000 FCFA : fournitures de bureaux, papeterie ;
- l'étude de la mise œuvre des systèmes d'informations, notamment la production de vingt six rapports diagnostics (objectif 4) : 1 000 000 FCFA : fournitures de bureaux, papeterie ;
- L'état des lieux des services déconcentrés : 1 000 000 FCFA : fournitures de bureaux, papeterie ;
- L'archivage des documents administratifs soit 1475 archives répertoriées, classées et stockées (objectif 5) : 1 000 000 FCFA : fournitures de bureaux, papeterie.

## TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme ne dispose pas de transfert.

## TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE consommées (c)	CP consommés (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 Pilotage de la stratégie ministérielle	300 000 000	300 000 000	0	0	-300 000 000	-300 000 000
Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente du 2 <sup>e</sup> étage du bâtiment principal	100 000 000	100 000 000	0	0	-100 000 000	-100 000 000
Acquisition mobiliers de bureaux et équipement informatiques	80 000 000	80 000 000	0	0	-80 000 000	-80 000 000
Acquisition matériels roulants	120 000 000	120 000 000	0	0	-120 000 000	-120 000 000
ACTION 2 Coordination administrative	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 5 consommés</b>	<b>300 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-300 000 000</b>	<b>-300 000 000</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :**

Inscrits à hauteur 300 000 000 FCFA pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment principal, l'acquisition du mobilier de bureaux et équipement informatique et l'acquisition du matériel roulant, les crédits du titre 5 n'ont pas été consommés.

En effet, un plan de passation de marché a été élaboré et transmis le 08 avril 2015 à la Direction des Marchés Publics ; les avis de non objection ont été sollicités le 26 mars 2015, une relance a été faite le 10 juin 2015 auprès de cette entité sans suite.

Par la suite, Il a été demandé au responsable de programme d'opter pour un appel d'offre ouvert, pour les marchés de mobiliers de bureaux, des matériels informatiques et des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente .

Pour ces deux autres marchés, toutes les étapes ont été franchies (apparition des avis d'appel d'offres dans le journal des marchés publics, les marchés ont été soumissionnés, l'ouverture des plis a eu lieu, les rapports ont été transmis à la DGBFIP pour approbation), mais au delà du temps réglementaire. Au bout du compte, le crédit n'a pas été exécuté.

En ce qui concerne le matériel roulant jusqu'en fin d'exercice, les avis de non objection sont restés sans suite.

## BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

**OPERATEUR XXXXXXXXXXXXXXXXX**

Le programme ne dispose pas d'opérateurs.